



Université Senghor

Université internationale de langue française
au service du développement africain

Opérateur direct de la Francophonie

COOPERATION TRANSFRONTALIERE BENINO- NIGERIANE : CONTRIBUTION DES COLLECTIVITES LOCALES AU PROCESSUS D'INTEGRATION REGIONALE OUEST-AFRICAINE

présenté par

Laurès DOSSOU

pour l'obtention du Master en Développement de l'Université Senghor
Département Administration-Gestion, spécialité « Management de Projet »

le 23 mars 2011

Devant le jury composé de :

Madame Danièle Bordeleau Président

Directeur du département Administration-Gestion, Université
Senghor d'Alexandrie

Monsieur Jean-Pierre Faugère Examineur

Vice-Président de l'Université Française d'Egypte, Le Caire

Monsieur Mohamed Hesham Mansour Examineur

Ecole Supérieur Libre des Sciences Commerciales
Appliquées & Heart to Heart Consultancy & Human
Development, Le Caire

REMERCIEMENTS

Au moment où ce travail se termine pour nous, mais où il commence pour nos lecteurs, nous tenons à adresser nos sincères remerciements à :

- Chantal et Fortuné DEGBEGNI, mes parrains, pour leur soutien en tous genres. Qu'ils reçoivent notre profonde gratitude.
- Marie-Catherine BERTHAUD, pour son soutien en tous genres. Qu'elle reçoive notre profonde gratitude.
- Mme Danièle BORDELEAU, notre Directrice, pour sa disponibilité, son soutien et ses conseils depuis le choix du thème jusqu'à la soutenance.
- Aux Professeurs du Département Administration-Gestion, pour la formation de qualité qui nous a été donnée. Nous leur exprimons toute notre reconnaissance.
- M. Marcel Ayité BAGLO, notre directeur de stage, pour son aide précieuse et son attention à notre travail.
- M. Philippe NOUA, pour sa disponibilité et son aide précieuse en ce qui concerne la documentation nécessaire à cette recherche.
- Tous les membres de notre jury, pour avoir accepté de juger notre travail et pour l'attention qu'ils auront portée à notre recherche. Qu'ils reçoivent tout notre respect.
- Tous nos amis d'ici et d'ailleurs... ils ne savent pas combien leur soutien a été précieux.
- En dernier lieu, mais non des moindres, nous tenons à remercier toutes les personnes que nous avons sollicitées lors de notre recherche, ce présent travail n'aurait pas pu se faire sans chacune d'elles.

Laurès DOSSOU

DEDICACE

« Mon âme, bénit le Seigneur et n'oublie aucun de ses bienfaits »

«Une profonde pensée à feu Estelle DOSSOU »

Je dédie ce travail à :

Mes parents François et Eugénie DOSSOU qui n'ont cessé d'investir pour nous assurer une meilleure éducation, qu'ils reçoivent notre profonde gratitude pour leur soutien en tous genres.

Mon épouse Tècle BADET DOSSOU pour tous ses sacrifices à nos côtés.

Mon « bonhomme » Précieux Paul-Marie.

Mon « vrai gars » Emmaüs-Lionel.

Mon « petit cœur » Tracy-Fifamè.

Mes frères et sœurs (Ghislain, Adeline, Georgette)

Toute ma belle famille pour leur soutien en tous genres.

RESUME

Le Bénin et le Nigéria partagent une frontière commune autour de laquelle se développent des dynamiques qui sont mises en exergue dans cette recherche. Ces dynamiques, observées dans trois localités béninoises frontalières avec le Nigéria révèlent des potentiels d'intégration à l'instar de beaucoup d'autres villes frontalières en Afrique de l'ouest. Cela confirme les récentes observations faites à propos des zones transfrontalières où se développent des initiatives locales qui font d'elles, des « espaces de proximité », des « zones de solidarité », ou des « pays-frontières » etc. Les dynamiques qui s'y observent sont révélatrices d'une nouvelle approche d'intégration régionale qu'on caractérise d'intégration régionale d'initiatives locales ou d'intégration par le bas. Dans cette logique, la décentralisation en Afrique de l'ouest a consacré les collectivités locales comme de véritables acteurs de développement. Et, ce sont ces derniers qui sont les porteurs des diverses dynamiques et initiatives autour des zones frontalières du Bénin et du Nigéria. A ce titre, il conviendrait de leur transférer plus de compétences afin d'accroître leur liberté d'action qui, à terme consolide et complète l'approche institutionnelle d'intégration régionale. Par ailleurs, l'initiative de « pays-frontière » gagnerait à œuvrer pour une plus grande implication des collectivités locales des zones transfrontalières dans les politiques d'intégration régionale en Afrique de l'ouest et de façon plus générale dans les problématiques de développement. Désormais, il convient de trouver un meilleur ajustement entre les processus institutionnels d'intégration et les dynamiques réelles qui, se vivent dans les espaces transfrontaliers. Mais au-delà, il s'agira d'établir l'équilibre entre frontière, décentralisation, intégration régionale et développement.

MOT-CLEFS

Coopération transfrontalière - collectivités locales - dynamiques transfrontalières - intégration régionale
- « pays-frontière »

ABSTRACT

Benin and Nigeria have a common border around which are develop dynamics that are reveal through this research. These dynamics, observed in three beninese's frontier localities with Nigeria, reveal potentials of integration as much of other frontier cities in West Africa. That confirms the recent observations made in connection with the transborder zones where develop local initiatives which make these zones: "spaces of proximity", "zones of solidarity", or "country-borders" etc. The dynamic ones which are observed there are revealing a new approach of under regional integration that one characterizes of under regional integration of local initiatives or local integration. In this logic, decentralization in West Africa devoted the local government real actors of development. And these are the latter that are the vectors of various dynamic and initiatives around the border zones of Benin and Nigeria. For this reason it is advisable to transfer more competences to them in order to increase their liberty of action which, in the long term consolidates and supplements the institutional approach of under regional integration. In addition, the initiative of "country-border" would gain to work for a greater implication of the local government of the transborder zones in the policies of under regional integration in West Africa and in a more general way in the problems of development. From now on, it is advisable to find a better adjustment between the institutional integration's processes and the real dynamics which are exist in transborder spaces. But beyond, it will be a question of establishing balance between border, decentralization, regional integration and development.

KEY-WORDS

"Country-border" - local government - transborder co-operation - transborder dynamic - regional integration

LISTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS UTILISES

ACDI :	Agence Canadienne de Développement International
CEDEAO :	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CNF :	Commission Nationale des Frontières (du Bénin)
CSRP :	Cadre Stratégique de Réduction de la Pauvreté
DNF :	Direction Nationale des Frontières (du Mali)
FFOM :	Forces Faiblesses Opportunités Menaces
GTZ :	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ) l'agence de coopération technique allemande pour le développement.
PFUA (AUBP) :	Programme Frontière de l'Union Africaine
SP/CNF :	Secrétariat Permanent de la Commission Nationale des Frontières (du Bénin)
SWOT:	Strengths Weaknesses Opportunities Threats
UA:	Union Africaine
UE-ACP :	Union Européenne – Afrique Caraïbe et Pacifique
UE :	Union Européenne

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS.....	i
DEDICACE.....	ii
RESUME.....	iii
ABSTRACT.....	iv
LISTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS UTILISES.....	v
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I : Les dynamiques transfrontalières et la question de l'intégration en Afrique de l'ouest.....	3
1.1. Le concept de frontière et les dynamiques transfrontalières.....	3
1.2. Dynamiques transfrontalières et intégration régionale en Afrique de l'Ouest.....	6
1.3. Problème de recherche.....	7
1.4. Situation des trois localités à l'étude.....	8
1.5. <i>Question de recherche</i>	9
1.6. Questions spécifiques.....	10
1.7. Objectif global.....	10
1.8. Objectifs spécifiques.....	10
1.9. Résultats attendus.....	10
CHAPITRE II : Approche conceptuelle et synthèse critique de la littérature sur les dynamiques transfrontalières et l'intégration.....	12
2.1. Cadre conceptuel.....	12
2.2. Clarification conceptuelle.....	12
2.3. Revue critique de quelques études sur les dynamiques transfrontalières et l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest.....	14
CHAPITRE III : Approche méthodologique.....	20
3.1. La démarche de recherche.....	20
3.2. Le choix de l'approche.....	21
3.3. Les stratégies de recherche.....	21
3.4. L'échantillon.....	23
3.5. L'analyse des données.....	25
3.6. Présentation de la structure de stage et son apport.....	27

CHAPITRE IV : Quelles sont les dynamiques transfrontalières et la contribution des collectivités locales au processus d'intégration régionale ? (Cas des localités de Modogan, Illara-Kanga et Iwoyé du Bénin).	30
4.1. Bref état des lieux de la frontière et de la coopération transfrontalière Bénin-Nigéria	30
4.2. Les dynamiques transfrontalières dans trois localités du Bénin : Modogan – Illara-Kanga – Iwoyé.	32
4.3. Discussion et propositions	39
CONCLUSION	59
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	61
LISTE DES ILLUSTRATIONS	63
LISTE DES TABLEAUX	64
ANNEXES	65
1.1 Présentation de la frontière bénino-nigériane	65
1.2 Guide d'entretien	76
1.3 Liste des autorités locales et personnes ressources rencontrées	79

INTRODUCTION

Le continent africain compte environ 80.000 km de frontières politiques terrestres et, il est estimé que le quart seulement d'entre elles est clairement démarqué. Ces frontières, nées de la présence européenne sur le continent à partir du XIXe siècle, sont héritées, pour la plupart, de la colonisation. La structure des frontières des Etats africains a été ainsi façonnée pratiquement à la fin du XIXe siècle, et est restée inchangée après les indépendances des années 1960. Si parmi elles il y en a qui sont délimitées, beaucoup d'autres en revanche ne sont encore ni délimitées, ni démarquées suffisamment. Mais, les Etats africains, soucieux de la préservation de la paix sur le continent, ont adopté une résolution indiquant leur engagement à « respecter les frontières existantes lors de l'accession à l'indépendance nationale ». Cependant, on constate qu'au fil du temps, ce principe a fini par révéler ses limites et, comme conséquence, il y a eu l'émergence des conflits ouverts ou latents sur le continent. Cela est dû à la relecture des frontières politiques internationales communes qui, a provoqué une prolifération des différends frontaliers, en raison des lacunes des archives léguées par les colonisateurs, notamment pour les segments intra-coloniaux, de l'imprécision de certains textes et de la démarcation sur le terrain (AUBP, 2010)¹.

En Afrique la frontière reste donc, par endroit, une source de conflits (Sahara Occidental ; le Somaliland, frontalier avec Djibouti ; l'Ethiopie et l'Erythrée ; le conflit somalo-éthiopiens ; le cas des Touaregs écartelés entre Algérie, Mali, Burkina-Faso, Niger et Libye et réclamant la création d'un Etat saharien à cheval sur le Niger et le Mali ; le Sénégal et la Mauritanie en 1988 etc.). C'est ainsi qu'« on relève, depuis 1964, environ 42 cas de tensions latentes et conflits ouverts autour de questions de frontières stricto sensu, à l'exclusion des problèmes internes. » (AUBP, 2010, p.2)². Ces différentes situations compromettent ainsi le projet d'intégration régionale de l'Union Africaine qui, prône la paix et la coopération autour des lignes frontières. Mieux, tous ces conflits posent indirectement le problème des frontières dont la gestion s'est révélée être un handicap majeur à l'intégration régionale. Le problème n'est certainement pas de modifier les frontières actuelles, pour créer de nouveaux déséquilibres, mais de supprimer tout ce qui peut contribuer à freiner une véritable politique de réintégration de l'espace ouest-africain, caractérisé par une trop grande fragmentation sans une logique interne de développement de toutes ses composantes. Cela implique une vision nouvelle de la notion de frontière en rapport avec les impératifs d'intégration régionale³.

Cette nouvelle vision naît déjà, car depuis peu, des initiatives naissent dans certains espaces frontaliers et transfrontaliers de la sous-région ouest africaine et participent à l'intégration « par le bas ». Par

¹ Document de travail AUBP/EXP-MIN/4 (II) : *LES QUESTIONS FRONTALIERES EN AFRIQUE ET LE ROLE DU PFUA (2010)*, 2eme Conférence des ministres africains chargés des questions de frontières, réunion préparatoire des experts, Addis Abéba, Ethiopie, 22 au 25 mars 2010

² Ibid., p.2

³ UNESCO, *Des frontières en Afrique du XIIe au XXe siècle*, Paris, 2005, p.65

ailleurs, il y a un constat que les frontières africaines, héritées pour la plupart de la colonisation, sont des lignes qui divisent souvent des peuples qui ont les mêmes origines et parfois les mêmes pratiques socioculturelles. Mais, en dépit de ces lignes frontières, ces peuples continuent d'entretenir des relations et des liens qui transcendent le cadre national. Ces dynamiques sont souvent observées dans les localités frontalières, où se développent des actions qui échappent au niveau institutionnel ou qui ne sont pas connues des instances de promotion d'intégration régionale. Il va sans dire que, ce sont ainsi des espaces de solidarité voire de « pays-frontière » d'après l'expression de Alpha Oumar Konaré, qui se créent.

Tous ces constats impliquent désormais des discours qui, prônent en plus des approches institutionnelles, une approche locale et l'implication de la société civile et des collectivités locales au processus d'intégration régionale. Cela suppose donc, la mise en lumière des dynamiques transfrontalières ainsi que des coopérations transfrontalières, et partant, les potentiels d'intégration. C'est dans cette perspective que se situe ce mémoire, où nous nous proposons d'étudier la coopération transfrontalière bénino-nigériane et les dynamiques transfrontalières autour de trois localités béninoises frontalières du Nigéria. Ainsi, voulons-nous dégager les potentiels d'intégration et par ailleurs, les possibilités de contribution des collectivités locales au processus de construction d'intégration régionale ouest africaine. Les enjeux de cette problématique relèvent des réflexions sur le développement du continent africain, en ce sens que, la question des frontières et celle d'intégration visent toutes deux, à terme, à consolider la paix et la stabilité sur le continent.

Dans cette logique, il nous est apparu utile de mener notre réflexion sur ces deux sujets, en nous situant à un niveau microsociologique, pour étudier les acteurs locaux qui, vivent au quotidien les réalités transfrontalières autour des localités jouxtant la frontière Bénin-Nigéria. Dès lors, la préoccupation centrale qui nous a guidés tout au long de cette analyse est de savoir le rôle que les collectivités locales des zones transfrontalières peuvent jouer dans le processus de construction d'intégration régionale de proximité.

Trois études de cas, ont donc permis, dans une approche qualitative fondée sur plusieurs entretiens semi-dirigés et des groupes de discussion, d'aboutir aux résultats, de cette analyse, présentés dans ce mémoire qui, se divise en quatre parties. En premier lieu, nous aborderons la problématique des dynamiques et de la coopération transfrontalière bénino-nigériane, ensuite nous présenterons l'état de la question des dynamiques transfrontalières en lien avec l'intégration. Et enfin, il sera question de l'exposé de la démarche méthodologique qui, a servi de cadre de référence à cette recherche et puis, suivront les résultats et propositions présentées en dernière partie de ce mémoire.

CHAPITRE I : Les dynamiques transfrontalières et la question de l'intégration en Afrique de l'ouest

Nous aborderons dans ce chapitre les concepts de frontière, de dynamiques transfrontalières et de coopération transfrontalière. Cela nous amènera, d'une part, à nous interroger sur les dynamiques transfrontalières de proximité observées auprès des collectivités locales de trois localités béninoises que sont MODOGAN, ILLARA-KANGA IWOYE et, d'autre part, à rechercher leurs contributions au processus d'intégration régionale ouest-africaine. En fin de chapitre, les questions spécifiques, les objectifs de recherche ainsi que les résultats auxquels nous voudrions aboutir, à l'issue de ce travail, sont énumérés.

1.1. Le concept de frontière et les dynamiques transfrontalières

1.1.1. Le concept de frontière

Le mot frontière n'est apparu dans le vocabulaire français qu'au XIV^e siècle, et est défini comme une ligne marquant la fin et le début des territoires des États. C'est donc une ligne artificielle servant de limite entre deux États. La frontière est donc une construction humaine en constante évolution fruit d'arbitrages, de traités, elle a une genèse, une histoire souvent ponctuée de conflits et de changements de tracés successifs. Les frontières sont ainsi des héritages de l'histoire d'un peuple, chargé de symboles, d'affectivité, de représentations et d'imaginaires. C'est le cas de la plupart des frontières d'Afrique, qui sont des héritages coloniaux et souvent objets de litiges.

La frontière peut être perçue, d'une part comme ligne de séparation, donc comme une barrière, une rupture brusque entre deux territoires construits, un lieu où se termine un territoire, un État. D'autre part, elle est perçue comme une ligne de contact et donc un lieu de passage vers un territoire, un État. Qu'elle soit considérée comme ligne de séparation ou de contact, la notion de frontière revêt plusieurs dimensions : historique, politique, territoriale, spatiale, économique.

➤ La dimension historique et politique

La balkanisation du continent africain lors de la conférence de Berlin (1884-1885) a créé des disparités, et des désorganisations au sein des peuples et des territoires, laissant comme héritage aux africains des pays morcelés et des frontières artificielles mal définies et mal démarquées. Ainsi, la configuration actuelle des frontières des États africains a été façonnée pratiquement à la fin du XIX^e siècle. La conquête coloniale a soumis par la force l'ensemble du continent, à l'exception de l'Éthiopie et du Libéria, à la domination de l'Europe (UNESCO, 2005, p.56). L'Afrique est ainsi le continent le plus fragmenté sur le plan géopolitique et aussi le plus cosmopolite sur le plan de la diversité de sa population de cet héritage colonial qui a fixé des frontières aussi bien artificielles qu'arbitraires. Cela fait

dire à John O. IGUE⁴ qu'«aucun continent au monde n'est aussi fragmenté tant en ce qui concerne sa dimension que sa population... cette fragmentation géographique, entraîne trois types de problèmes qui gênent la bonne maîtrise des conditions actuelles de développement : l'enclavement, les frontières trop longues et mal définies et le sous-développement des infrastructures de base».

Durant la période coloniale les modifications de frontières sont très rares, car les puissances avaient signé et respecté dans l'ensemble des conventions signées à la fin du XIXe et au début du XXe siècle pour matérialiser les limites précises de chaque colonie. Mais à l'accession à l'indépendance, les frontières ont été sources de conflits et de différends de toute sorte, au point où la conférence du Caire du 21 juillet 1964 a adopté la résolution qui consacre le principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation. Toutefois, cela n'a pas empêché la résurgence des conflits frontaliers des dernières décennies. Les Etats africains évoluent donc, avec ce legs colonial que constituent les frontières issues du morcellement spatial et politique du continent.

En tant que réalité politique, la frontière est une séparation entre deux Etats, un lieu de différenciation des rapports de contiguïté avec d'autres systèmes politiques qui ne sont pas forcément de même nature. La frontière est ainsi, une question de souveraineté d'État. La frontière est aussi un élément central dans la construction des Etats-nations, elle induit des relations internationales.

➤ La dimension territoriale et spatiale

Les frontières sont des lignes de séparation et de division de l'espace terrestre, mieux elles délimitent voire façonnent les Etats et les territoires. La démarcation des frontières matérialise les limites entre les territoires et crée des espaces de souveraineté. Les frontières jouent donc un rôle de restructuration de l'espace. Entre les Etats, elles sont des marques dans l'espace et de l'espace (Nordman, 1999). Elles sont considérées comme «l'élément essentiel du discontinu» (Gay, 1992) entraînant des formes socio-spatiales spécifiques et des stratégies d'action originales. Cette discontinuité de l'espace, donc rupture stable, induit ainsi des organisations régionales et des dynamiques particulières.

La frontière en tant qu'un fait géographique donne lieu à plusieurs classifications : la frontière naturelle, la frontière conventionnelle, la frontière terrestre, la frontière aérienne et la frontière maritime.

➤ La dimension économique

La frontière est un lieu de rupture mais en même temps un lieu de contact. C'est à la fois une ligne de séparation mais aussi un trait d'union. De ce point de vue, elle crée et sous-tend, des dynamiques qui se traduisent par des relations économiques, des flux commerciaux, des circulations de biens, des pôles d'échange et de transaction entre les acteurs économiques et sociaux de différent pays. Son impact économique et social sur le développement et l'intégration régionale amène les Etats africains à se regrouper au sein de diverses organisations telles que la CEDEAO, l'UEMOA, la CEMAC etc. La dimension économique des frontières s'observe plus au niveau des régions ou des zones frontalières

⁴ Professeur de Géographie, Directeur Scientifique du Laboratoire d'Analyse Régionale et d'Expertise Sociale (LARES)-Cotonou (Bénin).

qui sont des territoires en mutation qui évoluent vers des lieux d'échanges et de contacts, des territoires qui rapprochent et réunissent des acteurs et des collectivités de différents pays. Ces zones sont le plus souvent caractérisées par des dynamiques dites transfrontalières.

1.1.2. Les dynamiques transfrontalières

Les territoires situés de part et d'autre des lignes frontières font depuis peu l'objet d'étude et d'attention. En effet, se sont des zones qui servent de trait d'union entre différents Etats, différentes administrations, différents acteurs et collectivités. Ces territoires dits zones frontalières ou régions frontalières sont des lieux de mouvement migratoire, d'échange et de commerce. Le développement et l'aménagement de ces régions frontalières, induisent des changements au niveau de la fonction de frontière. Ainsi, l'émergence des espaces frontaliers ou transfrontaliers a suscité de nombreuses analyses qui ont cherché à mettre en exergue les mécanismes qui les régissent, leurs modes de fonctionnement et les pratiques locales qui s'y observent.

Par ailleurs, les zones frontalières ou espaces transfrontaliers sont des lieux d'émergence de processus locaux et localisés d'intégration économique et sociale par le bas. Ceux-ci se manifestent de plus en plus par le phénomène de mouvement migratoire des capitaux, des marchandises, des biens qui s'y déroulent de même que les mouvements productifs, les mouvements commerciaux spontanés qui sont l'œuvre de communautés liées par une solidarité plus ou moins commerciale, religieuse, ethnique, etc. (Diallo, 2006). Plusieurs terminologies sont utilisées pour caractériser ces zones : « zones de solidarité », « zone de proximité », « pays-frontière ». Quel que soit le qualificatif, ces zones sont désormais perçues comme des pôles possibles de développement et d'intégration régionale, c'est pourquoi l'on cherche à comprendre les dynamiques transfrontalières qu'elles génèrent.

La dynamique est définie comme un processus d'évolution interne résultant de forces en interaction, celles-ci sont souvent à l'origine des transformations des structures sociales. Rapportée aux territoires frontaliers entre différents Etats, la dynamique est qualifiée de frontalière ou transfrontalière. Ainsi, la dynamique transfrontalière fait appel aux différents mouvements et interactions, aux activités, aux flux, et aux changements qui sont observés au niveau de certains territoires jouxtant les lignes frontières que sont les zones frontalières situées de part et d'autre de deux ou plusieurs pays. Les dynamiques transfrontalières sont aussi caractéristiques de l'ensemble des interactions et mouvements : le peuplement, les concertations formelles et informelles, l'utilisation partagée d'infrastructures, les activités économiques, la mobilité, les échanges, les brassages de culture et d'identité etc. qui varient d'une zone à une autre et qui induisent des transformations dans ces dites zones.

Par ailleurs, les espaces frontaliers sont des territoires « virtuels » dont l'effectivité et la fonctionnalité sont plus que jamais établies. Leur dynamisme se lit dans les changements de la localisation d'activités, d'équipements, de populations globales, de catégories socio-professionnelles etc. C'est aussi une manifestation de leur appropriation par les populations qui les vivent au quotidien, qui y exercent des activités, y produisent des richesses, y créent et y animent des mouvements et des flux les mettant, de

fait, en relation avec d'autres localités plus ou moins lointaines. Ce sont des espaces où s'expriment des formes « d'intégration par le bas » (Diallo, 2006). Les acteurs de cette forme d'intégration sont les collectivités territoriales.

1.2. Dynamiques transfrontalières et intégration régionale en Afrique de l'Ouest

En Afrique de l'Ouest, la question des frontières fait partie des préoccupations qui sont au cœur du développement et du processus d'intégration régionale. Celle-ci, appréhendée comme un processus de construction communautaire, requiert la mise en œuvre d'approches novatrices pouvant conduire à une gestion commune des frontières qui constitueront ainsi des traits d'union et non des lignes de séparation. Ainsi, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a très vite compris cet enjeu que représente la gestion des frontières :

à partir des espaces frontaliers communs, il est désormais possible d'améliorer les circuits de commercialisation des produits agricoles et halieutiques ; de mettre en œuvre un programme intégré de santé publique améliorant l'accès aux soins des populations situées de part et d'autre des frontières ; de partager un même marché frontalier ; d'entreprendre un travail permanent de médiation et de prévention des conflits par les associations de jeunes vivant dans les zones frontalières et qui se côtoient quotidiennement (CEDEAO, 2005, p.3).

C'est dans cette perspective que la CEDEAO, a intégré dans sa politique d'intégration, le concept de « pays-frontière ». Défini comme un « un espace géographique à cheval sur les lignes de partage de deux ou plusieurs Etats limitrophes, où vivent des populations liées par des rapports socio-économiques et culturels », le « pays-frontière » est une conceptualisation de la notion de coopération transfrontalière, faite en 2000 par M. Alpha Oumar Konaré, ancien Président du Mali et ancien Président de la Commission de l'Union Africaine. Cette notion de coopération transfrontalière, désigne « toute concertation visant à renforcer et développer les rapports de bon voisinage entre collectivités ou autorités territoriales frontalières, relevant de deux ou plusieurs États membres, ainsi que la conclusion des accords et arrangements nécessaires à cette fin⁵ ». Elle se présente sous deux formes : la coopération transfrontalière d'initiative locale et la coopération transfrontalière de grande envergure qui, toutes deux, participent à la consolidation de la paix et à la stabilité, au renforcement du processus d'intégration et aux dynamiques de développement en Afrique.

L'Union Africaine (UA), s'inscrivant dans cette même dynamique, a considéré, en 2007, la coopération transfrontalière d'initiative locale comme un agenda politique et un instrument stratégique. C'est ainsi que le Programme Frontière de l'Union Africaine (PFUA) a eu recours à la coopération transfrontalière, pour accompagner, appuyer et soutenir le processus de délimitation et de démarcation des frontières africaines. Pour le PFUA, les coopérations transfrontalières sont en effet des outils d'orientation

⁵ Préambule de l'avant projet de la convention de coopération transfrontalière dans l'espace CEDEAO, Octobre 2005

stratégique et des instruments d'harmonisation des politiques. De ce point de vue, la coopération transfrontalière, qu'elle soit de grande envergure ou d'initiative locale, constitue un laboratoire de construction de la cohérence des politiques sectorielles aux niveaux bilatéral et/ou communautaire. De ce fait, dans les dispositifs institutionnels et organisationnels à mettre en place, l'Union Africaine reconnaît que les autorités/collectivités locales/territoriales frontalières, auront très probablement un rôle fondamental à jouer. Cependant, elle n'a pas mis l'accent sur la manière, ni de quelle façon, celles-ci peuvent contribuer au processus d'intégration par le biais de l'opérationnalisation de la coopération transfrontalière.

Par ailleurs, dans cette même logique, plusieurs études réalisées en Afrique de l'Ouest sur les dynamiques transfrontalières ou sur des expériences de coopération transfrontalière, ont abouti à la conclusion qu'il faille prendre en compte les initiatives des acteurs et collectivités locaux dans le processus d'intégration régionale. De toutes ces études, on retient que le projet d'intégration doit prendre en compte les nouveaux acteurs que sont les collectivités et acteurs locaux qui portent des initiatives au plan local ; lesquelles initiatives contribuent et participent à l'intégration régionale. Toutefois, ces études, bien qu'elles évoquent la nécessité d'impliquer les collectivités locales dans le projet d'intégration, ne montrent pas de façon explicite, les possibilités de contribution, ni la manière dont les collectivités locales peuvent être impliquées ou associées.

Ainsi, dans *Les dynamiques transfrontalières en Afrique de l'Ouest : Analyse des potentiels d'intégration de trois « pays-frontières » en Afrique de l'Ouest* (CRDI et ENDA DIAPOL, 2007), il se révèle que l'intégration se vit et se manifeste d'abord au niveau local. Les auteurs ont vérifié l'hypothèse selon laquelle une plus grande articulation entre les dynamiques locales et les processus institutionnels contribuerait fortement à renforcer l'intégration régionale, mais ils n'ont pas explicité la façon d'opérationnaliser cette articulation. De son côté, l'auteur de *l'Analyse sociale des dynamiques transfrontalières dans la zone de MOPTI au Mali* (KAMATE, 2004), révèle une bonne "ambiance" transfrontalière qui prévaut dans cette zone ; cependant, il n'insiste pas sur la contribution et le rôle des collectivités locales dans cette "ambiance" favorable à l'intégration régionale. D'autres auteurs à l'instar de Bossard⁶ se sont aussi intéressés aux dynamiques transfrontalières et à l'intégration en Afrique de l'Ouest. En effet, ceux-ci, sans toutefois dire comment, estiment qu'il faut « évoluer vers un meilleur ajustement entre les processus institutionnels d'intégration et les dynamiques « réelles » à l'œuvre dans les espaces transfrontaliers ».

1.3. Problème de recherche

D'une certaine façon, ces travaux très enrichissants sur les questions transfrontalières, révèlent que les peuples et partant, les collectivités locales, sont désormais des acteurs sur lesquels il faut s'appuyer pour faire aboutir le projet d'intégration régionale en Afrique. Pourtant, il aurait été très intéressant de

⁶ Laurent Bossard : Secrétaire du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest

mettre l'accent, dans ces différents travaux, sur les possibilités et les niveaux, ainsi que les aspects sur lesquels les participations des collectivités locales contribueraient à renforcer le processus d'intégration régionale. En outre, l'ensemble de ces travaux a été effectué dans la même zone géographique, avec une forte inclination pour la zone du sahel et ses environs, or cela aurait été aussi édifiant d'étendre les recherches vers les autres pays de l'Afrique de l'Ouest à l'instar du Bénin et du Nigéria, pour vérifier si les mêmes dynamiques sont aussi fortes ou si la participation locale est toujours effective dans toutes les zones frontalières qu'elles soient sahéliennes ou côtières. Il va sans dire que nous n'avons pas connaissance d'études qui portent sur les potentiels d'intégration de ces deux pays au niveau de leurs espaces frontaliers. Voilà l'une des motivations qui sous-tendent la présente recherche. Mais en plus de cette considération, nous sommes aussi guidés par d'autres constats.

- Le Bénin et le Nigéria, étant aussi deux pays de l'Afrique de l'Ouest, ont développé de bonnes relations qui se sont même traduites par un traité de coopération transfrontalière depuis 2005 (non encore ratifié). Dès lors, est-ce que les localités frontalières, et par conséquent les acteurs locaux, de ces deux pays, affichent aussi les mêmes dynamiques constatées dans les études citées plus haut ?

- Au Bénin, les constats faits par le Secrétariat Permanent de la Commission Nationale des Frontières (SP/CNF) révèlent que : les données sur les espaces frontaliers et les dynamiques territoriales qui les sous-tendent sont dispersées dans les administrations sectorielles et aucune analyse transversale suffisante n'existe pour faire de la prospective territoriale sur ces zones géostratégiques. Il s'en suit que, pour un développement harmonieux et le renforcement de la souveraineté nationale dans ces localités, il est important de prendre en compte, d'une part, les problématiques liées à leur gestion et à leur aménagement. D'autre part, pour atteindre les objectifs du Programme National de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers du Bénin (PNGIEF), qui consistent à « renforcer la souveraineté nationale dans les zones frontalières afin de sécuriser le territoire national et de créer de meilleures conditions d'existence aux populations desdites zones » et à « faire émerger les zones frontalières comme de véritables espaces de développement national et local », il nous apparaît important de connaître les dynamiques transfrontalières qui s'y observent et de voir les possibilités de renforcement des coopérations transfrontalières et partant, l'intégration régionale entre le Bénin et le Nigéria.

1.4. Situation des trois localités à l'étude

Pour élucider les préoccupations qui découlent des constats ci-dessus, nous avons porté notre choix sur trois localités du Bénin : MODOGAN, ILLARA-KANGA et IWOYE, qui sont d'une part frontalières du Nigéria, et qui ont d'autre part des homologues du côté nigérian, que sont : MADOGAN, ILLARA-ALLAGBE et IWOYE.

En effet, ces trois localités, béninoises, sont des zones frontalières situées au sud du Bénin dans les communes de Sakété et de Kétou. Elles sont toutes traversées par une ligne frontière entre le Bénin et

le Nigéria. En outre, à l'instar des zones frontalières du Bénin, ces trois localités se trouvent dans une situation d'enclavement et sont dépourvues d'infrastructures vitales et marchandes. La dégradation des pistes rurales, voire l'inexistence de voies d'accès aux localités, accentue parfois leur enclavement. Cette situation entrave l'écoulement des produits vivriers ; or, ces localités possèdent un grand potentiel agricole. L'absence de formation sanitaire, de services administratifs, d'adduction d'eau potable, l'insalubrité et le manque d'hygiène, sont entre autres problèmes auxquels font face, dans l'ensemble, les populations desdits villages. En conséquence, celles-ci, depuis longtemps, ont eu recours aux services collectifs situés de l'autre côté de la frontière c'est-à-dire le Nigéria. Cela s'observe surtout dans le village béninois Iwoyé, dont les populations dépendent principalement du Nigéria pour satisfaire la plupart de leurs besoins vitaux (Rapport de mission de la Commission Nationale des Frontières du Bénin). Ce recours des populations au Nigéria affaiblit la souveraineté du Bénin ; pour preuve, il faut signaler l'interférence monétaire qui se manifeste par l'utilisation indifférente de deux monnaies dans les trois localités, avec une forte emprise du Naïra au détriment du franc CFA.

Aussi, un inventaire des infrastructures socio-économiques et besoins de développement, réalisé par le Secrétariat Permanent de la Commission Nationale des Frontières du Bénin (SP/CNF) dans la commune de Kétou, révèle que la localité d'Iwoyé, l'une des trois terrains de cette étude, fait partie des plus démunies de la commune. Bien qu'elle dispose d'importantes potentialités économiques, aucun financement spécifique ne lui est dédié en ce qui concerne sa viabilisation. Sa position de zone frontalière et sa proximité avec le Nigéria constituent un atout certain, mais elle présente aussi des faiblesses qui méritent d'être corrigées au risque de voir se développer sur cet espace des trafics illicites ainsi que l'insécurité transfrontalière au regard du flux migratoire significatif (PNGIEF, 2010). De même, la gestion de l'espace frontalier d'Iwoyé et des deux autres villages, comme tous les autres espaces frontaliers du Bénin, souffre de beaucoup d'insuffisances.

Cette recherche vise donc, à terme, à combler, d'une part, le déficit de données sur les espaces frontaliers et les dynamiques territoriales au Bénin ; et d'autre part, à déterminer, dans un contexte de décentralisation, les possibilités de contributions des collectivités locales au processus d'intégration régionale « par le bas », si on s'accorde qu'en matière d'intégration, « Les peuples sont en avance sur les Etats, montrant la nécessité d'unifier l'Afrique par la base, par ses communautés humaines vivantes »⁷.

1.5. Question de recherche

Au regard des diverses observations ci-dessus énumérées, et eu égard aux préoccupations qui motivent cette recherche, quelles peuvent être les contributions des collectivités locales des trois localités béninoises que sont MODOGAN, ILLARE-KANGA et IWOYE au processus d'intégration régionale ouest africaine, au vu des dynamiques transfrontalières de proximité qui s'y observent ?

⁷ Rapport général du symposium international : l'audace, unique défi pour une Afrique nouvelle, Cotonou, du 16 au 20 novembre 2010, pp.12-13

1.6. Questions spécifiques

Quels sont les facteurs d'intégration au niveau des collectivités locales de ces zones frontalières ?

Pourquoi les dynamiques transfrontalières participent-elles au renforcement de la coopération transfrontalière et donc à l'intégration régionale ?

Quelle est la perception des collectivités locales de la problématique transfrontalière et d'intégration régionale ?

Quels rôles les collectivités locales peuvent-elles jouer dans le processus d'intégration régionale de proximité ?

1.7. Objectif global

Déterminer dans quelles mesures les communautés locales frontalières du Bénin et du Nigéria peuvent contribuer au processus d'intégration régionale ouest-africaine. Il s'agit pour nous d'observer et d'expliquer comment l'intégration se vit et se manifeste au niveau local à travers les dynamiques transfrontalières qui participent à la coopération transfrontalière.

1.8. Objectifs spécifiques

Identifier et analyser les dynamiques transfrontalières observées auprès des acteurs locaux au niveau socioculturel, organisationnel et institutionnel.

Analyser la perception et l'implication des acteurs locaux dans les questions transfrontalières et d'intégration régionale.

Cerner les possibilités de contribution des collectivités locales au processus d'intégration régionale au niveau local.

1.9. Résultats attendus

- Proposer des axes de renforcement des compétences des collectivités locales dans la logique de l'intégration régionale ;
- Proposer un projet de convention de coopération transfrontalière d'initiative locale entre les collectivités locales du Bénin et du Nigéria ;
- Proposer un projet de développement local pour l'une des localités étudiées (IWOYE).

Nous retenons de ce chapitre que les régions des zones (trans)frontalières de l'Afrique de l'ouest sont désormais des lieux d'une nouvelle dynamique dite transfrontalière qui, participe à l'intégration régionale au niveau local. Et, ce sont les collectivités territoriales qui sont les acteurs de cette intégration par le bas. Dans ce sens, nous voulons savoir si les dynamiques transfrontalières participent aussi d'une part, au processus d'intégration régionale dans les localités frontalières du Bénin et du Nigéria et d'autre part, déterminer les possibilités de contribution des collectivités territoriales de ces localités. Pour ce faire, nous avons entrepris de prendre connaissance des études qui ont abordé cette problématique, et de faire une clarification des concepts clés évoqués dans cette étude, c'est ce qui est exposé dans le chapitre suivant.

CHAPITRE II : Approche conceptuelle et synthèse critique de la littérature sur les dynamiques transfrontalières et l'intégration.

La clarification des concepts associés à ce travail est nécessaire pour sa compréhension. Ainsi, à travers le cadre conceptuel et celui théorique ci-après, nous expliquerons, dans le contexte de notre problématique, les concepts utilisés. Par ailleurs, bien avant nous, certains aspects de la question des frontières et d'intégration régionale ont fait l'objet de plusieurs recherches, et ont suscité l'intérêt de plusieurs auteurs qui ont porté des réflexions sur ces sujets. Ainsi, pour situer notre travail dans cette littérature, il nous a fallu faire une synthèse critique des ouvrages consacrés à ce sujet.

2.1. Cadre conceptuel

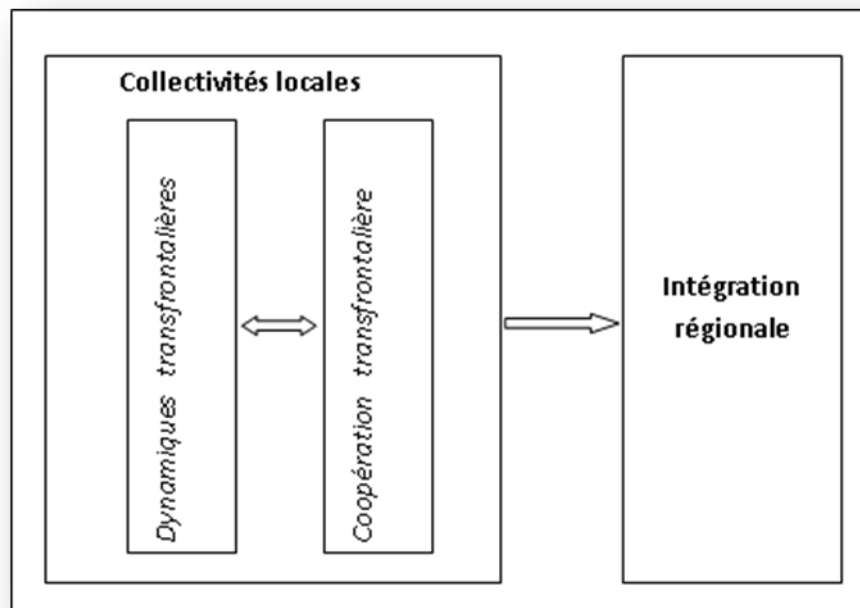


Figure 1: Cadre conceptuel

2.2. Clarification conceptuelle

Le cadre théorique de ce travail se fonde sur certains concepts que nous voudrions, à travers cette clarification, situer dans un contexte général relatif aux frontières, et plus spécifiquement dans le cadre du sujet de ce mémoire.

On ne peut aborder les questions des frontières, sans évoquer la **coopération transfrontalière** ; celle-ci se définit comme « toute concertation visant à renforcer et développer les rapports de bon voisinage entre collectivités ou autorités territoriales frontalières, relevant de deux ou plusieurs États membres, ainsi que la conclusion des accords et arrangements nécessaires à cette fin⁸ ». De ce fait, elle est une démarche d'initiatives locales par laquelle des actions sont formulées et mises en œuvre par les acteurs locaux, privés et publics, de deux ou plusieurs pays vivant dans des espaces transfrontaliers. Cette démarche doit reposer sur l'accord et l'accompagnement des gouvernements des pays concernés, dans le double objectif d'améliorer les conditions de vie des populations des zones frontalières, souvent marginalisées, et de construire concrètement la coopération régionale.

La coopération transfrontalière a deux dimensions à savoir la dimension locale et celle politique, ainsi on distingue deux formes de coopération : la **coopération transfrontalière d'initiative locale** et la **coopération transfrontalière de grande envergure** (inter-état). La coopération transfrontalière d'initiative locale qui, constitue l'objet de notre analyse est « une activité transnationale qui, par la vertu de l'existence d'une frontière internationale, implique des acteurs locaux et des populations liés par la proximité dans des contacts directs et des relations diverses quasi quotidiennes » (AUBP3(II), 2010, p.2). Cette forme de coopération transfrontalière, s'observe au niveau des localités frontalières contiguës de deux ou plusieurs pays dont les acteurs locaux interagissent et coopèrent au quotidien. L'ensemble de ses interactions et mouvements (le peuplement, les concertations formelles et informelles, l'utilisation partagée d'infrastructures, les activités économiques, la mobilité, les échanges, les brassages de culture et d'identité etc.) se traduisent par les **dynamiques transfrontalières**.

Par ailleurs, la coopération transfrontalière a été conceptualisée à travers la notion de « **pays-frontière** » en 2000 par M. Alpha Oumar Konaré, ancien Président du Mali et ancien Président de la Commission de l'Union africaine comme « un espace géographique à cheval sur les lignes de partage de deux ou plusieurs États limitrophes, où vivent des populations liées par des rapports socio-économiques et culturels ». A la place des frontières, sources de nombreuses tensions entre les États, il préconise la construction de « pays-frontière » pour faire émerger des zones d'intégration de proximité. Dans cette perspective, ce concept apparaît comme un moyen d'accélération du processus d'intégration régionale, de renforcement de la décentralisation, mais aussi comme une opportunité de développement et d'équipement des zones frontalières.

La notion d'« **espaces de proximité** » met l'accent sur l'intégration transfrontalière d'activités de production et d'échange de produits vivriers, de manière à répondre aux besoins contrastés de populations confrontées à des modes de mise en valeur du sol différents. Il s'agit également de rendre compte des flux migratoires et productifs caractérisant des populations, certes séparées par des frontières, mais néanmoins voisines, voire parentes. De son côté, la notion de « **zones de solidarité** » témoigne quant à elle d'une certaine homogénéité des systèmes socioculturels rassemblant des populations ressortissant de pays différents. Elles renvoient alors non seulement à la contiguïté qui

⁸ Préambule de l'avant projet de la convention de coopération transfrontalière dans l'espace CEDEAO, Octobre 2005

caractérise certaines communautés séparées par des frontières, mais aussi, à travers le concept de réseau, à des espaces virtuels qui dépassent le cadre des rapports locaux.

S'agissant du concept **intégration régionale**, ainsi que les concepts apparentés tels que « **intégration régionale de proximité, intégration par le bas** », elle désigne toutes les initiatives et actions développées au niveau local, et qui concourent au renforcement de la solidarité, de la stabilité, et du développement socioéconomique et culturel des zones transfrontalières de l'Afrique de l'Ouest, en particulier du Bénin et du Nigéria. En d'autres termes, nous privilégions dans ce contexte, les aspects qui visent à une plus grande complémentarité, d'échange et de solidarité entre les communautés séparées par les frontières artificielles, plutôt que l'aspect relatif à la croissance économique. En effet, les acteurs des localités frontalières, prennent quotidiennement des initiatives pour une gestion concertée des frontières et toutes ces initiatives concourent au renforcement de l'intégration régionale qu'ambitionne la CEDEAO. Les nouveaux acteurs qui impriment une nouvelle dimension au processus de renforcement de l'intégration régionale sont les **collectivités locales/décentralisées** des zones frontalières. Elles désignent dans le cadre de ce mémoire : l'ensemble des populations des localités frontalières vivant sur un même territoire local issu d'un découpage administratif et territorial, dans le cadre de la décentralisation. C'est aussi, toutes les autorités exerçant des fonctions locales qui leur sont attribuées, par la loi portant organisation des communes. Ces collectivités locales qui, vivent au quotidien les réalités frontalières, ont développé avec le temps des visions et des vécus relatifs aux frontières ; et qui déterminent leurs manières de concevoir et d'interpréter la frontière et l'intégration régionale. C'est ce que nous voulons cerner à travers le concept de **perception des acteurs**.

2.3. Revue critique de quelques études sur les dynamiques transfrontalières et l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest

La recension des écrits constitue la pierre angulaire de l'organisation systématique d'une recherche. Aucun chercheur sérieux n'oserait entreprendre une recherche sans avoir au préalable vérifié l'état de la question au niveau des écrits sur le sujet investigué⁹.

La coopération transfrontalière n'est pas une thématique pour autant nouvelle, toutefois, très peu d'études portent sur ce sujet. Les questions les plus abordées dans les ouvrages et études, sur la problématique des frontières, ont souvent trait aux dynamiques transfrontalières. Ainsi, dans **Les dynamiques transfrontalières en Afrique de l'Ouest : Analyse des potentiels d'intégration de trois « pays-frontières » en Afrique de l'Ouest** (CRDI et ENDA DIAPOL, 2007), les auteurs ont voulu vérifier l'hypothèse selon laquelle une plus grande articulation entre les dynamiques locales et les processus institutionnels contribuerait fortement à renforcer l'intégration régionale. Pour ce faire, trois études ont été menées, il s'agit de : (i) Espaces frontières et intégration régionale : le cas de « SKBo »

⁹ Ouellet A. Processus de recherche: une approche systémique, Silliers, Les Presses de l'Université de Québec, P.147

en 2002, portant sur le triangle transfrontalier tracé par les villes de Sikasso (Mali), Korhogo (Côte d'Ivoire) et Bobo-Dioulasso (Burkina Faso) ; (ii) Sénégal méridionale : dynamiques d'un espace d'intégration entre trois États (Gambie, Guinée-Bissau et Sénégal) en 2003 et (iii) Maradi-Katsina-Kano : couloir de développement ? en 2004, traitant de l'axe transfrontalier Nigeria-Niger.

Ces études montrent qu'il existe dans ces trois espaces, des potentiels en matière d'économies locales qui constituent des facteurs d'intégration, grâce aux flux migratoires, productifs et commerciaux. Conformément à leurs objectifs, ils ont tenté d'illustrer ce potentiel d'intégration, de documenter la nature et le volume des flux de marchandises, d'identifier les acteurs et les réseaux sur lesquels sont adossées les échanges commerciaux. Cela leur a permis de mettre en valeur d'une part, les dynamiques locales observées dans ces espaces transfrontaliers et, d'autre part de discerner les opportunités comme les obstacles à leur développement. Ainsi, retiendra-t-on que, ces espaces transfrontaliers, bien qu'ils présentent des potentiels qui, du reste, sont soit méconnus ou peu exploités, sont aussi porteurs de tensions qui pourront remettre ce potentiel d'intégration en cause, si des stratégies d'actions appropriées ne sont pas trouvées pour leur prise en compte dans les politiques d'intégration des États, comme des organisations intergouvernementales de l'Afrique de l'Ouest. A cet effet, les auteurs de cette étude ont identifié, entre autres, pour les espaces étudiés, quatre enjeux qui pourraient être des leviers de l'intégration et le développement de la région Afrique de l'Ouest. Il s'agit de : (i) Ancrer les politiques publiques dans les dynamiques d'intégration existantes ; (ii) Soutenir le développement de la coopération décentralisée transfrontalière ; (iii) Favoriser les investissements productifs locaux et enfin (iv) Evoluer vers des politiques transnationales d'aménagement du territoire et de gestion des ressources naturelles.

De cette étude il apparaît que, ce qui construit l'intégration et, ce qui la renforce, ne sont pas toujours les approches classiques et institutionnelles, mais c'est d'abord les initiatives et dynamiques locales portées par les acteurs et, notamment les acteurs situés sur les espaces frontaliers. Par ailleurs, bien que les auteurs n'aient pas mis l'accent sur les possibilités de coopération transfrontalière dans ces espaces, ils auront permis, quand même, d'en révéler les aspects. Avec cette étude, les bases et les soubassements sur lesquels peuvent s'appuyer des actions de coopération transfrontalière dans ces espaces ont été identifiés. Aussi, retenons-nous que l'intégration se vit et se manifeste d'abord au niveau local. Cela renforce notre position et s'avère très proche de notre problématique, quant à la contribution des élus locaux à cette construction d'intégration régionale.

Se situant dans la même problématique, KAMATE (2004), a procédé à ***l'Analyse sociale des dynamiques transfrontalières dans la zone de MOPTI au Mali*** pour le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, en partenariat avec la Direction Nationale des Frontières (DNF) du Mali. Son objectif se résume à identifier des groupes d'acteurs engagés dans le transfrontalier et faire un diagnostic de la zone, par des interviews de ces acteurs, de façon à identifier les comportements transfrontaliers dans des domaines aussi divers tels que les relations familiales et sociales, l'animation des circuits commerciaux, les facilités de communication et les flux d'échanges, l'accès aux services et leur utilisation de part et d'autre de la frontière et l'exploitation des ressources naturelles. Aussi, cherche-t-il

à comprendre les vécus de ces acteurs ainsi que leurs perceptions de la problématique transfrontalière et, éventuellement, leurs « suggestions concrètes » (p.7).

Si l'étude précédente se consacre plutôt aux dynamiques portées par les économies locales, KAMATE, quant à lui, s'est investi dans l'analyse sociale des dynamiques observées dans les espaces transfrontaliers. L'approche adoptée par l'auteur est très proche de notre démarche de recherche. En effet, il nous a permis de prendre en compte dans notre analyse, certains éléments des déterminants de la coopération transfrontalières tels que les relations familiales et sociales, l'animation des circuits commerciaux, les facilités de communication et les flux d'échanges, l'accès aux services et leur utilisation de part et d'autre de la frontière. Par ailleurs, quatre conclusions retiennent notre attention, dans cette étude, et pourront constituer des pistes de recherche pour d'autres études sur la problématique du transfrontalier ou d'intégration :

- Les relations sociales et commerciales à la base (entre les villages à l'échelle de la commune et du cercle) sont réelles et suffisamment solides pour que la coopération transfrontalière se développe naturellement.
- Les relations politiques entre les États sont elles aussi assez bonnes et confiantes (si l'on se réfère à l'atmosphère de collaboration enthousiaste et cordiale qui prévaut entre les administrations des deux côtés de la frontière) pour que la frontière ne constitue pas un obstacle aux pratiques transfrontalières observées.
- Les pratiques transfrontalières s'étendent naturellement à des services qualifiés de publics sans que cela pose problème.
- La grande majorité des acteurs locaux et régionaux rencontrés (y compris les acteurs publics) est favorable au développement de tous ces échanges qui, pour elles entrent dans « l'ordre normal des choses » (p.26).

Même si KAMATE n'aborde pas de façon explicite la question d'intégration, nous pensons que son travail fait ressortir quelques aspects très intéressants pouvant constituer des pistes sur lesquelles pourront s'appuyer des stratégies d'actions au niveau national ou régional. De même, si l'analyse avait approfondie un peu plus l'aspect de la contribution des acteurs locaux dans cette bonne "ambiance" transfrontalière qui transparaît dans les conclusions de cette étude, cela aurait permis de comprendre la contribution et le rôle que peuvent jouer les acteurs locaux dans la mise en œuvre du processus d'intégration et de coopération régionales. C'est ce dernier thème qui a servi de fil conducteur pour les auteurs de : ***Intégration et coopération régionales en Afrique de l'ouest***, sous la direction de LAVERGNE (1996). Dans leur problématique, ces auteurs partent du champ d'action pour l'intégration et la coopération, pour aboutir à une analyse de l'avenir d'intégration en Afrique de l'ouest. Ils abordent les fondements théoriques et stratégiques de la construction communautaire : ainsi on peut situer les fondements théoriques des modèles classiques d'intégration régionale dans trois écoles ayant dominées la pensée économique des années 1960 : l'école néoclassique, l'école marxiste et l'école développementaliste. Par ailleurs, l'un des mérites de cet ouvrage réside dans la clarification quant à la

confusion entourant les concepts de coopération et d'intégration. La notion de coopération est souvent utilisée en complément à celle d'intégration, or la coopération ne conduit pas forcément à l'intégration.

De leur côté, Asiwaju et Igué (1988) font le point du séminaire-atelier sur la coopération transfrontalière bénino-nigériane, tenue à Badagry en mai 1988. La préoccupation centrale de cet atelier portait sur le maintien de la dynamique de la coopération bilatérale bénino-nigériane. Dès lors, différentes questions ont été passées en revue au cours de ses assises dont entre autres, la dimension culturelle, les échanges frontaliers et les relations socio-économiques, l'administration de la frontière, les aspects légaux et la gestion et sécurité de la frontière. Ainsi, les deux pays partagent des origines communes et sont des peuples frères que la frontière a divisés, ce qui constitue des éléments qui justifient et qui doivent favoriser la coopération entre le Bénin et le Nigéria. Les différentes communications présentées au cours de cet atelier - et rapportées par Asiwaju et Igué - ont mis l'accent sur ce facteur, compte tenu du fait que la vie en commun des populations frontalières bénino-nigériane relève des faits d'histoire. De même, pour assurer la consolidation des relations pacifiques, de coopération et d'amitié aux niveaux national et local, l'atelier a identifié les problèmes qui ont jusqu'alors constitué un frein à la coopération entre les deux pays. C'est dans cette perspective que, s'inscrivent les diverses recommandations issues de ses assises et, qui sont destinées à renforcer les différents aspects de la coopération bilatérale entre les deux pays. Bien que cet ouvrage présente les différents aspects et l'état de la coopération transfrontalière, il n'en demeure pas moins que les différentes initiatives, prises au quotidien, par les populations locales pour faciliter les relations entre les deux peuples ont été occultées ou peu abordées.

En outre, les dynamiques transfrontalières locales ne sont pas suffisamment évoquées, or nous pensons que, c'est d'abord à ce niveau que se pose la nécessité de coopérer pour une gestion pacifique des frontières. Aussi, toutes les recommandations impliquent-elles des actions au niveau central ; or en considérant le fait que c'est au niveau local que s'observent toutes les dynamiques transfrontalières, il aurait été important de souligner lors de ses assises, le rôle et la participation locale dans les relations de coopération transfrontalière. Néanmoins, cet ouvrage demeure utile à la compréhension des obstacles et des différents aspects qui touchent la relation bilatérale entre les deux pays et, par le fait même, à la coopération transfrontalière ; les arguments pour le développement de celle-ci en Afrique de l'Ouest ne manquent pas.

C'est d'ailleurs ce qu'évoque Bossard dans un article [en ligne]¹⁰. Posant comme postulat de base que, l'Afrique de l'Ouest subit une dynamique de peuplement remarquablement rapide et forte, il affirme qu'il s'en suit un développement d'une économie marchande et par conséquent qu'un marché régional est « en train de naître ». Pour illustrer ce constat, il se réfère d'une part, au marché de l'oignon du Niger qui, produit à hauteur de 200 000 tonnes par an et exporte en très grande partie dans la sous-région ; et d'autre part au marché régional du maïs et celui de bétail. Il évoque par ailleurs, le développement rapide du réseau urbain frontalier, en particulier entre les pays sahéliens et côtiers. Ces constats

¹⁰ Page consultée le 06 avril 2010, Adresse URL : http://www.aménagement-afrique.com/article.php3?id_article=137#nh5.

l'amènent à conclure que, « la prise en compte des évolutions rapides de l'Afrique de l'Ouest est un élément clé de la réflexion et de l'action au service du processus d'intégration régionale ».

Au regard des arguments développés et, compte tenu de la dynamique des échanges régionaux observée en Afrique de l'Ouest, Bossard est l'un de ceux qui pensent que « l'Afrique de l'Ouest est désormais entrée dans une phase de transition où les espaces économiques se connectent au-delà des frontières. [Et] Cette phase de transition rapide doit être au cœur de la politique d'intégration régionale qu'elle rend désormais possible ». Aussi, fait-il observer qu'on assiste désormais à « un net regain de l'intégration régionale dans les agendas politiques », et cette situation est favorisée par les nouveaux accords UE-ACP (Convention de Cotonou) et les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSR). En outre, il est à noter que Bossard fait aussi la même suggestion que les auteurs précédemment cités dans l'étude sur **Les dynamiques transfrontalières en Afrique de l'Ouest : Analyse des potentiels d'intégration de trois « pays-frontières » en Afrique de l'Ouest**. En effet, ceux-ci estiment qu'il faut « évoluer vers un meilleur ajustement entre les processus institutionnels d'intégration et les dynamiques « réelles » à l'œuvre dans les espaces transfrontaliers » (CRDI et ENDA DIAPOL, 2007, p.5), et Bossard propose qu'il faut travailler à la mise en synergie entre le « réel » et « l'institutionnel ». Par conséquent, l'inscription du local dans le processus d'intégration régionale peut renforcer et favoriser cet ajustement dont parlent ces auteurs. Ce discours sur la prise en compte des acteurs locaux dans le processus d'intégration est de plus en plus d'actualité et, beaucoup suggèrent à l'instar de Bossard, que les approches institutionnelles de l'intégration régionale soient complétées par une approche « par le bas ». C'est à ce nouveau dialogue qu'il invite les gouvernements et les organisations intergouvernementales impliqués dans la mise en œuvre des politiques d'intégration de l'Union Africaine.

S'inscrivant dans les aspects juridiques de la frontière Bénin-Nigéria, Noudjènoumè (1998), dans la problématique des frontières terrestres béninoise¹¹, aborde les questions relatives aux traités portant délimitation des frontières béninoises. Pour cet auteur, c'est la convention franco-anglaise du 14 juin 1898 qui fixe les frontières du Bénin (ancien Dahomey) avec le Nigéria. Ce document constitue un titre source et sert de cadre juridique de référence en ce qui concerne la frontière bénino-nigériane, par son caractère conventionnel et résultant de l'accord signé entre la France et l'Angleterre. Cette communication de Noudjènoumè permet, de comprendre et de situer le cadre juridique de la délimitation de la frontière bénino-nigériane. Et, il convient de signaler qu'en plus de cette convention il y a un mémorandum daté de 1906, et ainsi les deux documents constituent la référence dans la délimitation et la démarcation de la frontière Bénin-Nigéria.

A la lecture de tous les ouvrages sus-cités, il se dégage une constance : l'apparition de nouveaux acteurs dans le processus d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest que sont les acteurs locaux ou collectivités locales. Aussi, tous les auteurs s'accordent-ils sur le fait qu'il faille trouver une articulation

¹¹ Actes du colloque scientifique du Laboratoire de " droit et démocratie", Cotonou, 12 juillet 1997

entre les dynamiques locales, observées autour des zones transfrontalières, et les processus institutionnels d'intégration régionale. Toutefois, ces ouvrages ne renseignent pas sur la manière de réaliser cette connexion entre le local et l'institutionnel. Comment prendre en compte les potentiels d'intégration observés dans les processus institutionnel ? Et, dans la recherche de cette synergie entre le local et l'institutionnel, quels seront les rôles dévolus aux acteurs locaux ? Voilà autant d'interrogation qui méritent réflexion et, c'est dans cette logique que s'inscrit notre analyse qui, vise à cerner la participation et le rôle que les collectivités locales peuvent jouer dans le processus d'intégration régionale ouest africaine, en passant par l'analyse des dynamiques transfrontalières de proximité. A cette fin, nous avons eu recours à un ensemble d'outils et de démarches de recherche, exposés ci-après.

CHAPITRE III : Approche méthodologique

Pour mener cette étude, nous avons suivi un ensemble de démarches et avons eu recours à des outils qui nous ont permis de faire la collecte des données. Le tableau de l'échantillon et la représentation graphique des acteurs, sur qui s'est portée l'observation, sont présentés dans ce chapitre. Enfin, nous avons présenté la structure de stage et sa contribution dans la réalisation de ce travail.

3.1. La démarche de recherche

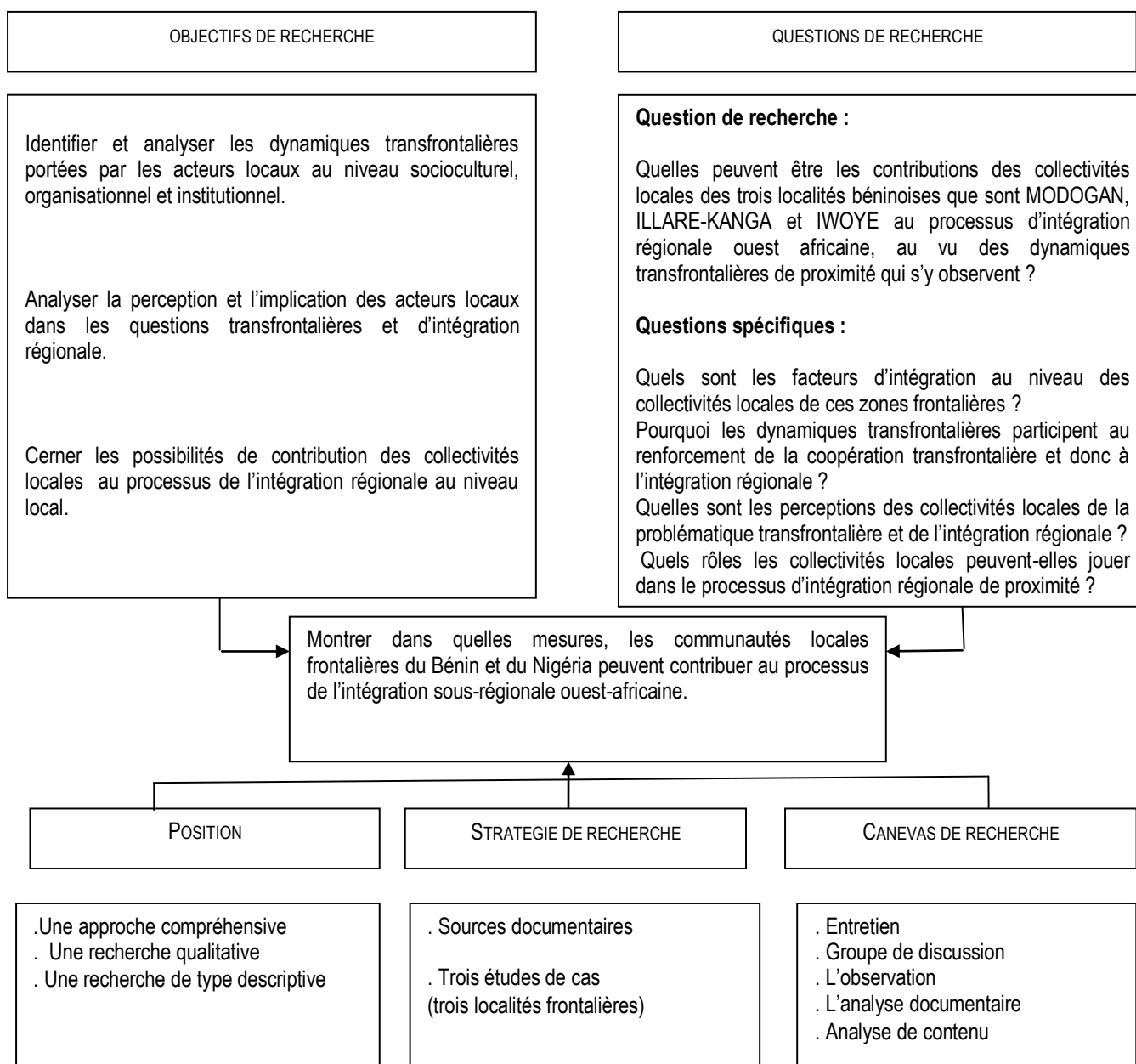


Figure 2: Cadre méthodologique

3.2. Le choix de l'approche

Etant donné le caractère de cette recherche, nous avons privilégié l'approche compréhensive. Il s'est agi pour nous de comprendre la logique des acteurs en question, en étudiant leur perception des questions frontalières. Ainsi, avons-nous cherché à comprendre comment se vit et se manifeste la coopération au niveau des acteurs locaux, et les stratégies et comportements développés par ceux-ci et qui participent du renforcement des relations transfrontalières pacifiques, qui sont autant de germes d'intégration régionale.

Cette recherche porte sur le vécu, les relations et les comportements des acteurs locaux et donc relève du social¹². En ce sens, il nous est apparu plus approprié de recourir à une approche qualitative en ce qui concerne la méthode de recherche.

Dans cette logique, nous voudrions mettre en exergue la contribution des acteurs locaux au processus de construction d'intégration régionale ouest africaine. Ainsi, était-il question de présenter comment ces acteurs vivent la réalité d'intégration et les actions qu'ils initient eux-mêmes aux fins d'instaurer cette intégration. Il s'est agi donc de présenter la situation telle que observée sur le terrain, et d'en décrire les éléments qui expliquent ou justifient les faits constatés.

3.3. Les stratégies de recherche

Aucune recherche ne peut s'effectuer en faisant abstraction des sources documentaires, c'est pourquoi la première démarche utilisée dans cette étude a consisté d'abord à consulter les ouvrages, les articles et les documents de travail qui ont abordé d'une manière ou d'une autre, les questions de coopération transfrontalières et d'intégration régionale. La bibliothèque de l'Université Senghor n'a pas été d'un grand secours à notre requête, en ce sens que nous n'avions pas pu trouver des documents spécifiques relatifs à notre problématique. Les documents et articles qui nous ont permis de cerner l'état de la question sont des documents de travail de l'union africaine notamment du Programme Frontière de l'Union Africaine, ainsi que d'autres documents disponibles dans la structure où a eu lieu notre stage. Ensuite, nous avons consulté certains sites internet qui nous ont permis de trouver des documents et articles électroniques portant sur l'intégration régionale Ouest-Africaine, la coopération transfrontalière et le concept de «Pays-Frontière ».

¹² Nous entendons ici par « social », l'homme dans ses relations avec les autres hommes, d'après Benoît, Gauthier (dir.). 2009, RECHERCHE SOCIALE de la problématique à la collecte de données, Québec, Presses de l'Université du Québec, p.3

3.3.1. *L'étude de cas*

Notre terrain d'étude porte sur trois localités frontalières, chacune d'elle représente ainsi cas à part entière. Pour découvrir donc les différentes dynamiques qui s'y déroulent et les actions des acteurs ; nous avons fait une analyse des trois milieux afin d'en dégager la logique et la motivation des acteurs, ainsi que les mobiles qui sous-tendent leurs initiatives. Il était donc nécessaire d'avoir recours à la monographie des trois localités de l'étude à partir d'un échantillon restreint afin d'étudier de façon approfondie les divers aspects relatifs au thème de recherche.

Dans le souci de limiter les biais et d'asseoir nos observations sur des bases solides, nous avons eu recours à trois outils en plus de l'analyse documentaire, afin de parvenir à la triangulation des données recueillies.

3.3.2. *L'observation*

Nous avons tenu un journal de bord tout au long de l'enquête de terrain. Dans ce dernier, y sont inscrits : toutes nos observations, les difficultés rencontrées, les réflexions personnelles et les ébauches d'analyse et d'explication. Aussi, avons-nous noté les réactions, les impressions, les faits et gestes des acteurs au cours des entrevues semi-dirigées et lors des groupes de discussion. Le journal de bord a servi aussi à recueillir les narrations et conversations informelles, les échanges avec certaines personnes ne faisant pas partie de l'échantillon. Ainsi, nous avons eu recours à cet outil, pour recueillir des données pouvant nous permettre d'affiner l'analyse et l'interprétation lors de la présentation des résultats. L'objectif visé était aussi de vérifier les déclarations et discours des acteurs.

3.3.3. *L'entretien*

Cet outil a été le plus utilisé au cours de la collecte des données. Grâce à un guide d'entretien, nous avons eu un entretien semi-dirigé avec une population de 20 individus par localités (60 individus au total) afin de recueillir les informations relatives aux préoccupations de la recherche à savoir : la coopération transfrontalière, la vision et perception des acteurs, les initiatives locales et l'intégration régionale. Nous avons utilisé cet outil de collecte de données pour recueillir les informations d'ordre qualitatif auprès de chaque acteur identifié comme personnes ressources pour les objectifs de l'enquête.

3.3.4. Le groupe de discussion (focus group discussion)

Etant donné que nous nous situons dans une démarche compréhensive, il nous est apparu nécessaire de recourir au groupe de discussion. L'objectif poursuivi était, de mieux approfondir les sujets abordés au cours de l'enquête, tel les comportements, les perceptions, les relations de voisinage et d'autres thèmes analogues qui découlent des grands thèmes suivants : la coopération transfrontalière, la vision

et perception des acteurs, les initiatives locales et l'intégration régionale. Cela a permis aussi, de mieux cerner les réponses fournies lors des entretiens individuels ainsi que des observations faites de façon directe ou par échanges informels. Pour ce faire, nous avons constitué des groupes restreints de 8 à 12 personnes selon les catégories d'acteurs d'une localité à une autre. Au total, nous avons réalisé quatre (04) groupes de discussion. Cette technique a permis à chaque individu de s'exprimer librement et donc, nous avons pu ainsi recueillir des informations générales sur leurs connaissances de la problématique des frontières et d'intégration régionale.

3.3.5. L'analyse documentaire

Le travail de terrain a consisté aussi en la consultation sur le lieu de stage, des documents officiels existants, des rapports, des accords de coopération, des arrêtés, des textes de lois, et d'autres documents que nous avons jugés utiles et pertinents. Les documents ainsi compulsés, ont permis d'approfondir les concepts et de comprendre davantage les liens de coopération entre le Bénin et le Nigéria. Les divers ouvrages, articles, et documents officiels, ont été d'un grand secours pour l'orientation et l'angle d'analyse de notre sujet de recherche.

3.4. L'échantillon

L'observation s'est portée sur un échantillon de 60 personnes dans trois localités différentes. Le type d'échantillonnage utilisé est celui par choix raisonné. A cet effet, nous avons choisi délibérément les sujets, selon que nous jugions qu'ils étaient assez représentatifs et bien placés, pour nous fournir les informations recherchées. Cet échantillon est ainsi réparti en dix groupes d'acteurs à raison de trois individus par catégorie, soit un total de vingt (20) par commune.

Tableau 1: Echantillon

catégories d'acteurs	effectifs			
	localité 1 (Modogan)	localité 2 (Illara)	localité 3 (Iwoye)	Total
Maires /conseillers/Préfet	03	03	03	09
Douane/Police/Gendarmerie	03	03	03	09
ONGs	01	01	01	03
Associations	01	01	01	03
Groupements	02	02	02	06
Populations	02	02	02	06
Commerçants	02	02	02	06
Opérateurs économique	02	02	02	06
Transporteurs	02	02	02	06
Chefferies traditionnelles	02	02	02	06
Total	20	20	20	60

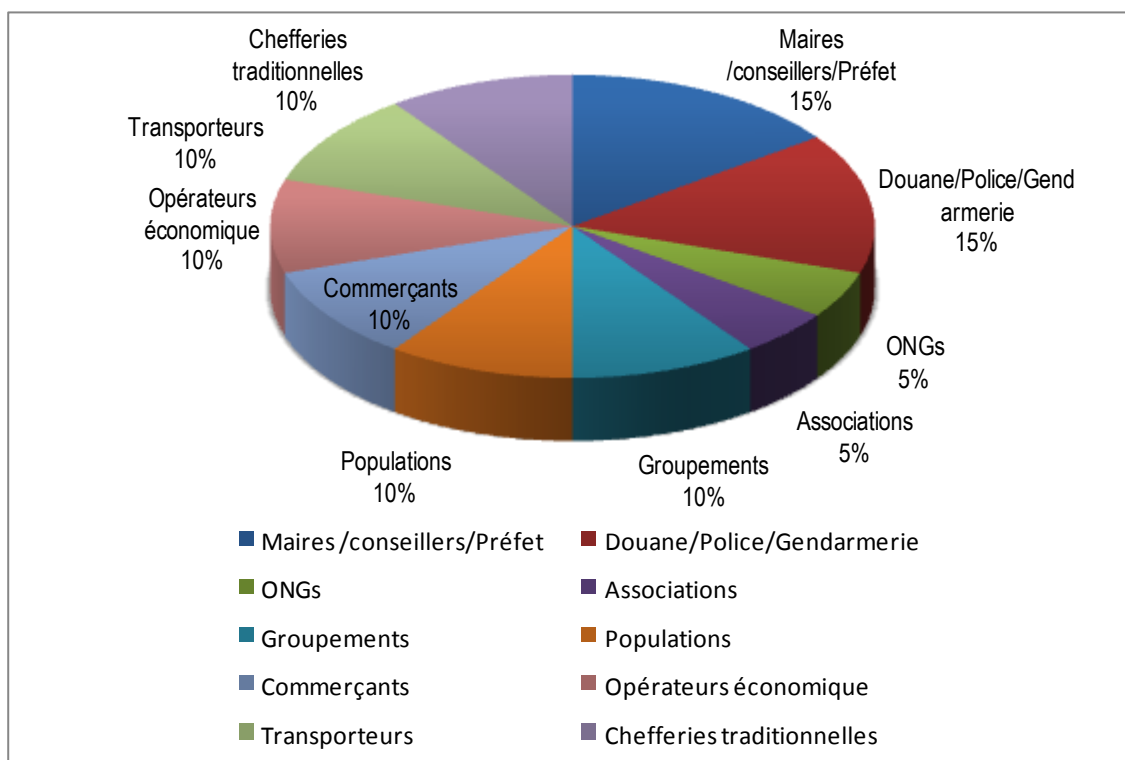


Figure 3: Représentation graphique de l'échantillon

3.5. L'analyse des données

L'analyse de contenu nous a servi de base d'analyse et d'interprétation des discours oraux issus des entretiens individuels et des groupes de discussion. Nous avons eu recours à cette méthode d'analyse en vue de dégager les significations, les non dit et les intentions implicites qui transparaisaient dans les énoncés. Le souci de compréhension nous a orienté à privilégier l'analyse qualitative des contenus des discours recueillis. Ici l'accent a été mis sur l'analyse des phrases, des déclarations et des portions d'affirmation. En d'autres termes, l'analyse a été faite de façon thématique, en regroupant les éléments de réponse par thème dominant dans les discours. Les documents écrits auxquels nous avons eu accès ont été aussi soumis à cette méthode d'analyse.

3.5.1. *La mesure*

Pour mesurer les indicateurs, nous avons eu recours à la catégorisation de type nominal. Ainsi, il s'est agi de regrouper les mêmes éléments qui convergent, dans les discours, vers un centre d'intérêt manifeste et d'en évaluer l'occurrence. Nous avons regroupé les données dans des catégories telles que : dynamiques transfrontalières, pratiques culturelles, cohésion ethnique, circuits commerciaux, perception des acteurs, potentiel d'intégration, aspects linguistiques, etc.

3.5.2. *Analyse SWOT (FFOM) de la localité de Iwoyé*

Nous avons eu recours à la méthode SWOT (Strenghts Weaknesses Opportunities Threats), pour réaliser un diagnostic de la localité de Iwoyé, en vue de dégager les potentialités et menaces qui s'y trouvent.

En effet, la méthode SWOT a été initialement développée, par Albert Humphrey (1960), dans le milieu des entreprises dans les pays industrialisés comme outil pour leur planification stratégique. C'est une méthode d'analyse interne et externe qui utilise comme support une matrice à quatre fenêtres : Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces (FFOM). L'analyse interne identifie les forces et les faiblesses tandis que l'analyse externe identifie les opportunités et les menaces. L'analyse SWOT permet ainsi l'identification des forces et des faiblesses d'une organisation d'une structure ou d'un projet, à la lumière des opportunités et menaces de l'environnement externe. Elle vise à identifier les stratégies qui maximisent le potentiel de forces et d'occasions et qui minimisent l'impact des faiblesses et des menaces. SWOT peut servir à toutes les phases du cycle de projet.

3.5.3. Grille d'analyse

Tableau 2: Grille d'analyse

CONCEPTS	DIMENSIONS	INDICATEURS
Coopération transfrontalière Et Intégration régionale	Socioculturelle	Existence des mêmes familles de part et d'autre de la frontière / Partage d'une même confession religieuse/ des rites et cérémonies coutumières/ Relation entre les communautés religieuses / Cohabitation de différents ressortissants au sein d'un même espace/ vision de la coopération/ perception (manière de concevoir la frontière, les attitudes qui en découlent, les opinions couramment admise au sein des communautés et acteurs sur la frontière et la coopération entre les peuples)
	Politique/ institutionnelle	Cadre de concertation / coopération entre élus locaux des deux pays / Fréquence de rencontre entre les élus locaux des deux pays/ Initiatives conjointes/projets communs/ Nature des relations et des liens de travail.
	Organisationnelle/ économique	Fluidité des échanges au niveau de la frontière /coopération douanière/ Marché commun/ Circulation des personnes et des biens /Partage d'infrastructures routières / Coopérative/Association /ONG/ Initiatives conjointes/ transport.
Initiatives locales	Socioculturelle	Initiatives privées : actions, activités, projets entrepris par les acteurs locaux non étatiques et qui participent du renforcement des liens de cohabitation, de coopération, de bon voisinage et qui sont porteurs de germe d'intégration au plan social et culturel.
	Politique/ institutionnelle	Plan de développement communal /Nombre d'initiatives communes (privée ou émanant des autorités locales) / Capacité des élus locaux à répondre aux besoins des populations/ projets de développement initiés par les élus locaux.
	Organisationnelle/ économique	Association ou groupement féminin autour des AGR/ groupement agropastoral / Activités économiques initiées par les élus locaux ou les ONG /marchés saisonniers partagés par les deux localités/ structure de renforcement de capacité au profit des populations des deux localités.

3.6. Présentation de la structure de stage et son apport

3.6.1. *Présentation de la Commission Nationale des Frontières (CNF) du Bénin*

➤ *De la mission et attribution du CNF*

La Commission Nationale des Frontières du Bénin est créée par décret présidentiel n° 2009 704 du 31 décembre 2009, sous l'égide du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique. Elle a pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre la politique nationale de gestion des frontières terrestres, maritimes et aériennes de la République du Bénin.

➤ *De la composition du CNF*

La CNF est composée d'un président et des membres. La Présidence est assurée par le Ministre en charge de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ou son représentant. Les membres sont composés : du Directeur de cabinet du Président de la République ou son représentant; du Secrétaire Général du Gouvernement ou son représentant et enfin de dix huit (18) Ministres concernés directement ou indirectement par les questions frontalières ou de leurs représentants.

Par ailleurs la CNF est dotée des organes statutaires et structures ci-après:

Un (01) Comité Politique d'Orientations Stratégiques (CPOS);

Un (01) Comité Technique des Frontières (CTF);

Un (01) Secrétaire Permanent;

Des Commissions Départementales des Frontières.

Des quatre (04) organes sus-cités, nous allons nous appesantir ici sur le Secrétariat Permanent qui est la structure au sein de laquelle s'est déroulé notre stage.

3.6.2. *Présentation du Secrétariat Permanent de la Commission Nationale des Frontières (SP-CNF)*

Le Secrétariat Permanent est l'organe exécutif du CNF et à ce titre : il assure le secrétariat du Comité Politique d'Orientations Stratégiques ainsi que celui du Comité Technique des Frontières; prépare les réunions et sessions des organes de la Commission Nationale des Frontières, des Comités et Commissions Mixtes Paritaires; élabore et soumet à l'examen des organes de la Commission Nationale des Frontières, le plan d'exécution du programme de travail et le budget prévisionnel de la Commission Nationale des Frontières; met en œuvre les recommandations et délibérations des organes de la Commission Nationale des Frontières; suit le règlement des différends frontaliers avec les pays limitrophes; constitue une banque de données relative aux frontières; gère les archives des frontières en rapport avec la Direction des Archives Nationales; incite et appuie les ministères sectoriels dans la

réalisation des infrastructures sociocommunautaires relevant de leurs domaines de compétence; élabore et met en œuvre, en étroite collaboration avec les ministères sectoriels, le Programme de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers; coordonne, en liaison avec les ministères sectoriels concernés, les projets de réalisation d'infrastructures sociocommunautaires dans les Zones Frontalières; coordonne et anime, sous la responsabilité du Président de la Commission Nationale des Frontières, les activités des Commissions Départementales des Frontières.

➤ *De la composition du SP-CNF*

Le secrétariat Permanent est composé de :

Un Département des Etudes, de la Stratégie et des Archives;

Un Département des Affaires Juridiques et du Contentieux;

Une Cellule de Coordination, de Programmation et du Suivi-Evaluation;

Une Cellule de Communication, de coopération transfrontalière et de la Promotion de la Citoyenneté.

Le SP-CNF est doté d'un Secrétariat Administratif et d'une Régie Spéciale.

3.6.3. Apport spécifique du stage

Notre structure d'accueil est l'endroit par excellence où nous avons trouver de la documentation sur la problématique de notre sujet de mémoire, lequel sujet s'inscrit dans le volet 4 du Programme National de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers, qui est de promouvoir la coopération transfrontalière afin de faire des régions frontalières de véritables espaces de solidarité, de rapprochement et de partage dans la perspective de l'intégration africaine.

Il va sans dire que, tous les documents relatifs à notre sujet nous ont été fournis par le Secrétariat Permanent et, au cours du stage, nous avons eu accès aux comptes rendus, aux mémorandums, aux rapports des réunions de la Commission Mixte Paritaire bénino-nigériane de délimitation des frontières ainsi qu'à tous les documents sur la coopération transfrontalière entre le Bénin et le Nigéria.

Le stage a contribué à l'approfondissement et à la clarification des concepts de frontière et de coopération transfrontalière, ce qui nous a permis d'affiner la problématique et de situer notre recherche dans la perspective des initiatives locale de coopération transfrontalière. Enfin, nous avons su exploiter la mission organisée à notre intention par le Secrétaire Permanent pour effectuer l'enquête auprès de l'échantillon de notre étude dans trois localités frontalières du Bénin et du Nigéria, ce qui a été déterminant pour l'approche adoptée (étude de cas) et pour l'analyse des résultats issus de l'enquête.

Grâce à notre séjour au Secrétariat Permanent, nous sommes désormais plus outillés et plus imprégnés des questions frontalières et transfrontalières. Aussi, nous pouvons désormais intervenir quand il s'agira de débattre des sujets relatifs à la coopération transfrontalière d'initiative locale.

Au-delà des documents consultés, nous sommes allés sur le terrain pour observer, d'une part les dynamiques transfrontalières et d'autre part, notre rencontre avec les populations frontalières, a permis d'approfondir nos connaissances sur les enjeux et les déterminants de coopération transfrontalière.

La méthodologie exposée ci-dessus nous a permis de recueillir les informations pertinentes qui ont servi de base d'analyse, en fonction de la grille d'analyse élaborée à cet effet. Grâce à la catégorisation de type nominal nous avons regroupé les données en sept (07) catégories ci-après : dynamiques transfrontalières, pratiques culturelles, cohésion ethnique, circuits commerciaux, perception des acteurs, potentiel d'intégration, aspects linguistiques. Ces différentes catégories sont présentées au chapitre suivant.

CHAPITRE IV : Quelles sont les dynamiques transfrontalières et la contribution des collectivités locales au processus d'intégration régionale ? (Cas des localités de Modogan, Illara-Kanga et Iwoyé du Bénin).

Nous avons fait dans ce chapitre le diagnostic des localités à l'étude, en faisant ressortir les dynamiques qui s'y observent. En fonction de celles-ci, il nous a été possible d'envisager les possibilités de contribution des collectivités locales au processus d'intégration au niveau local. Dans le cadre du renforcement de la coopération, entre les villages frontaliers du Bénin et du Nigéria, nous avons proposé un projet de convention à l'intention des collectivités locales qui souhaitent entreprendre des coopérations dans ce sens. Enfin, les observations révèlent par ailleurs, que la localité de Iwoyé est la plus démunie de toutes celles que nous avons étudiées. Ainsi, nous avons proposé un projet de développement local pour cette localité.

4.1. Bref état des lieux de la frontière et de la coopération transfrontalière Bénin-Nigéria

La frontière bénino-nigériane¹³ est constituée par une frontière terrestre-fluviale et une frontière maritime. Elle s'étend sur 870 km environ hormis la frontière maritime. Il s'agit d'une frontière conventionnelle¹⁴. De part et d'autre de cette frontière, se trouvent des localités dont celles qui font l'objet de ce mémoire : il s'agit des localités de Madogan, Iwoyé et Illara, toutes situées au sud de la frontière bénino-nigériane. Si la vie dans ces localités traduit les relations de bon voisinage entre le Bénin et le Nigéria, la situation n'est pas identique partout tout au long de la frontière. Ainsi, en dépit d'importants travaux de délimitation d'une grande partie de la frontière entre les deux pays, quelques problèmes persistent toujours et sont relatifs à des villages qui font objet de litige entre le Bénin et le Nigéria.

4.1.1. Les litiges autour de la frontière bénino-nigériane

Les travaux de la Commission Mixte Paritaire Bénino-Nigériane de Délimitation des Frontières ont abouti à l'identification de villages qui appartiennent à un pays mais administrés par l'autre et vice-versa. C'est ainsi que : Sept (07) villages se trouvant à l'Ouest de la frontière, de par leurs positions et autrefois administrés par le Nigéria, appartiennent au Bénin et trois villages (03) villages se trouvant à l'Est de la frontière, de par leurs positions et autrefois administrés par le Bénin, appartiennent au Nigéria.

¹³ Voir annexe pour une présentation plus détaillée de la frontière bénino-nigériane.

¹⁴ Établie par des textes entre la France et la Grande Bretagne (la convention franco-anglaise du 14 juin 1898)

En dehors des villages litigieux, il existe aussi un litige autour du village dénommé Tounga-koundji, dont le statut définitif sera précisé après la détermination du point triple Bénin-Niger-Nigéria sur le fleuve Niger. A ces situations litigieuses, entre les deux pays, il faut ajouter le litige relatif à la frontière maritime et concernant l'extension du plateau continental du Bénin au delà des 200 Miles marins. Bien qu'ils soient parvenus à un accord matérialisé par le traité portant délimitation de la frontière maritime entre le Bénin et le Nigéria, il existe toujours des situations d'insatisfaction des deux côtés. Et jusqu'à ce jour aucun des deux pays n'a ratifié ce traité.

4.1.2. La coopération transfrontalière Bénin-Nigéria

La coopération transfrontalière entre le Bénin et le Nigéria date depuis les indépendances, et se trouve plus développée que celle du Bénin avec ses autres pays limitrophes. En effet, c'est avec le Nigéria que le Bénin partage la plus longue frontière internationale, et de part et d'autre de celle-ci se trouvent les mêmes groupes ethniques et socioculturels; ce qui justifie et renforce les liens d'amitié et de cohabitation pacifique que les deux pays ont su tisser depuis leur accession à l'indépendance. La coopération transfrontalière bénino-nigériane s'inscrit dans un cadre plus général de coopération bilatérale entre les deux pays; C'est dans ce cadre de référence donc, qu'il faut situer la coopération transfrontalière.

Rappelons que par coopération transfrontalière, nous entendons : « toute concertation visant à renforcer et développer les rapports de bon voisinage entre collectivités ou autorités territoriales frontalières, relevant de deux ou plusieurs États membres, ainsi que la conclusion des accords et arrangements nécessaires à cette fin ». De leurs côtés, le Bénin et le Nigéria définissent la coopération transfrontalière comme toutes les mesures administratives, techniques, économiques, sociales et culturelles qui sont prises en vue de consolider et de développer les relations de voisinage dans les zones situées de part et d'autre de la frontière commune.

S'inscrivant donc dans cette approche, les deux pays se sont convenus d'un traité de coopération transfrontalière entre le gouvernement de la République du Bénin et le gouvernement de la République Fédérale du Nigéria. Le traité a été paraphé par les représentants des deux pays en août 2005. Mais jusqu'à l'heure actuelle il n'a pas été signé par les Ministres des affaires étrangères, des deux pays, pour permettre son entrée en vigueur. Dans la même logique de coopération transfrontalière, il a été élaboré et signé, le 04 août 2004 à Abuja (Nigéria), par les ministres des deux pays, le traité portant création de la commission mixte paritaire bénino-nigériane de délimitation des frontières.

4.2. Les dynamiques transfrontalières dans trois localités du Bénin : Modogan – Illara-Kanga – Iwoye.

4.2.1. Diagnostic des localités.

Nous procédons dans cette section, au diagnostic des trois localités observées au cours de l'enquête de terrain. Il s'agit de faire ressortir les dynamiques de proximité qui s'y observent au niveau socioculturel, organisationnel et institutionnel.

➤ *Au niveau socioculturel*

La cohésion ethnique

La frontière Bénino-Nigériane, a été instituée par les colons, sans tenir compte des affinités socioculturelles. Ainsi, des peuples unis, ayant même coutume, même culture et même histoire, se sont vus séparés par une ligne imaginaire. Sur le long de la partie Sud de cette frontière, nous nous sommes intéressés à six (06) localités dont trois de chaque côté de la ligne frontière ; il s'agit de :

BÉNIN	NIGÉRIA
MODOGAN	MADOGAN
ILLARE-KANGA	ILLARA-ALLAGBE
IWOYE	IWOYE

La ressemblance des noms donne déjà des indices sur la proximité et sur l'origine de ces localités qui, contiennent de grands groupes ethniques plus ou moins homogènes : les Yorubas et les Gun. Ces groupes socioculturels sont les mêmes de part et d'autre de la frontière et conservent leurs liens de parenté et de cohésion. Ainsi, avons-nous pu constater que, dans les trois localités béninoises où s'est déroulée l'enquête, la frontière ne constitue pas un obstacle aux relations familiales et sociales qui se poursuivent jusqu'à présent et s'étendent même à toute la communauté. A IWOYE béninois comme IWOYE nigérian, on retrouve certaines familles de part et d'autre de la frontière : ADEKAMBI, OLUMON, FADIKPE, OYERO etc. Quant à ILLARA-KANGA et ILLARA-ALLAGBE, on retrouve les familles : LALEYE, FALOLA, OLIGBO, ELEBA etc.

A IWOYE, les relations observées sont si fortes que les différences sont ténues et imperceptibles à un étranger ; n'eût été la présence des bornes frontières, on se croirait sur un même espace national. Le règlement des conflits et la gestion des grandes questions ayant trait à l'un ou l'autre localité se fait par le représentant des sages, situé sur la partie béninoise. Son verdict est accepté des deux populations. Nous avons à cet effet rencontré le Maire de IWOYE nigérian Tchief Albert Duro ASIPA, qui a confirmé cette observation et d'après lui 90% des familles se situant dans les deux localités partagent les mêmes souches familiales. Ces relations familiales ainsi que les différents liens de parenté constituent le

soubassement de la vie socioculturelle et contribuent à la perpétuation des relations de bon voisinage que nous avons pu observer.

Pratiques culturelles

Du côté des pratiques culturelles, nous constatons que les trois localités étudiées partagent, avec leurs homologues du Nigéria, les mêmes cultes traditionnels. Ainsi, les cultes « ORO » et « GUELEDE » sont pratiqués de part et d'autre des frontières. Etant issues des mêmes ancêtres, ces populations ont en commun les mêmes coutumes et cérémonies ancestrales. Par exemple, la plupart des fétiches adorés par les deux IWOYE se trouvent sur la terre béninoise et donc les deux populations partagent en commun ces fétiches.

Au niveau des religions modernes, on note la présence des chrétiens, des musulmans et autres confessions religieuses. Les populations peuvent suivre les cultes au Bénin comme au Nigéria, personne ne les empêche étant donné que la même langue (le Yoruba qui est la langue courante dans les trois localités et leurs homologues du Nigéria) se parle de part et d'autre.

Perception des acteurs

Au niveau des trois localités étudiées, les populations partagent quasiment, la même vision de la frontière. Pour celles-ci, la frontière est « l'affaire des gouvernants » et il se développe chez elles une appartenance aux deux territoires. Du moment où les communautés, de part et d'autre, partagent les mêmes origines et n'éprouvent aucune difficulté à communiquer, elles oublient l'existence de la frontière dans leur vécu quotidien. Ainsi, pensent-elles que « c'est une ligne artificielle que le colon a érigé pour diviser des peuples frères à l'origine ». Cette attitude se traduit parfois par l'incivisme selon un chef poste de douane avec qui nous avons eu un entretien à Illara-Kanga. De même, de l'avis du chef brigade de Kétou, les populations exploitent la frontière comme un couvert et ainsi commettent leur forfait ou les activités illégales. D'après ces autorités rencontrées, tout porte à croire à un raccordement et à une confusion des territoires, étant donné que les populations conçoivent la frontière comme une barrière qui leur a été imposée.

A l'opposé des populations qui ignorent, ou qui se refusent d'intégrer l'existence de la frontière dans leur vécu quotidien, les élus locaux tels que les maires, les chefs d'arrondissement et les chefs de village interrogés, tiennent un discours officiel. D'après ceux-ci, la réciprocité, la promiscuité, l'origine commune et la solidarité n'autorisent pas à nier l'existence des frontières. Ils pensent qu'il est important de faire comprendre aux populations les limites de chaque territoire : d'où l'importance de la démarcation pour éviter et prévenir tout conflit. Même si cela ne doit pas perturber ni constituer un obstacle pour les riverains de part et d'autre, il faut, d'après les élus locaux, matérialiser les frontières et renforcer plutôt les coopérations et les initiatives communes afin de garantir aux populations une plus grande liberté d'aller et de venir. Mais il est à noter que ces élus locaux, en dépit de leur discours

officiel, ne se représentent pas la frontière comme un obstacle ni comme un handicap, mais ils estiment que c'est une opportunité de développement des relations intercommunales transfrontalières.

➤ *Au niveau organisationnel*

Les échanges au niveau de la frontière

Le passage de la frontière par l'une ou l'autre population, n'est soumis à aucune contrainte. Ainsi, observe-t-on une certaine fluidité au niveau de la frontière. Ceci favorise les échanges entre les communautés qui exercent librement leurs activités. Et, partant, la libre circulation des personnes et des biens est une réalité quotidienne dans les trois localités que nous avons observées dans le cadre de notre étude. Mis à part les grands trafics commerciaux, le reste des trafics ne sont astreints à aucune formalité.

Les pratiques communes

Les deux Iwoyé (celui du Bénin et du Nigéria), partagent d'une part, un même marché saisonnier « Kpédékpo » qui s'anime le même jour, et d'autre part un marché de bœuf « Saabo », animé par les Peulhs transhumants.



Figure 4: Marché Kpédékpo, commun aux deux Iwoyé (béninois et nigérian), au milieu la borne frontière.

De même, à Iwoyé les populations du Bénin comme du Nigéria partagent la même borne fontaine d'eau, située sur le territoire béninois.



Figure 5: La

seule borne fontaine fonctionnelle dans la localité d'Iwoyé (béninois)

A Illara-Kanga, il n'existe pas de marché commun, mais les deux localités disposent chacune d'un marché qui s'anime le même jour. Il existe un groupement de paysans, des deux nationalités, qui se retrouvent périodiquement et travaillent à tour de rôle dans leurs champs respectifs. Cette solidarité entre les deux peuples, se traduit aussi par des assistances mutuelles dans divers domaines : ainsi, lors de la construction des bâtiments de l'établissement scolaire de Illara-Kanga (béninois), le roi de Illara nigérian ainsi qu'une association de développement nigériane, ont porté une assistance matérielle à leurs voisins du Bénin.

Par ailleurs, dans les trois localités béninoises et leurs homologues du Nigéria, il existe une certaine organisation commune au niveau des pratiques religieuses et culturelles telles que la récitation de prière à l'approche du « carême » ; la célébration de culte et des séances de prières entre églises évangéliques des deux communautés ; les concertations et l'organisation commune des cérémonies culturelles appelées « Oro », qui se déroulent à la même période sur les deux territoires.

➤ *Au niveau institutionnel*

A ce niveau, il convient de noter que, ce qui se vit au niveau des populations ne transparait pas dans les relations institutionnelles. La plupart des relations entre autorités, des deux pays, s'inscrivent dans le cadre des relations d'amitié et de bon voisinage. Au niveau des élus locaux, nous avons observé que, c'est plutôt les chefs d'arrondissement et les chefs de village qui prennent les initiatives communes de renforcement des relations transfrontalières. Cela s'explique par leur proximité avec les populations. Les rencontres entre autorités municipales du Bénin et autorités du gouvernement local du Nigéria, ne sont pas fréquentes, et la plupart se situent dans des cadres informels, et de relations d'amitié. Cependant, à Modogan, une des trois localités étudiées, le Maire organise au moins une fois par an, des séances de travail avec la douane et la police nigériane. La coopération douanière et policière entre les deux pays au niveau des trois frontières des localités étudiées est faible.

Par ailleurs, les plans de développement communaux ne prévoient pas programmes de coopérations transfrontalières ; et les diverses opportunités de développement des relations intercommunales transfrontalières n'y sont pas évoquées.

4.2.2. *Les potentiels d'intégration*

➤ *Au niveau socioculturel*

« La frontière bénino-nigériane, comme beaucoup de frontières africaines, comporte plus de forces d'union que de motifs de diversités divergentes même si les héritages coloniaux des deux pays restent différents » (Noudjènoumè, 1998, p.123). Cette frontière coupe en deux les groupes socioculturels tels que : le goun, le yoruba, le baatonu et le busa.

Les groupes socioculturels sont les mêmes de part et d'autre des frontières des localités étudiées dans ce mémoire ; et les plus dominants sont les yoruba et les nago. Ils conservent leur lien de parenté et de cohésion. C'est un facteur fondamental d'intégration régionale. Cet état de chose, facilite et renforce les relations de bon voisinage que nous avons pu observer. Les populations, de part et d'autre, se prévalent de leur appartenance commune et selon qu'elles soient au Bénin ou au Nigéria, elles bénéficient, et font preuve, d'une solidarité manifeste entre elles.

Aspect linguistique de l'intégration: dialectes frontaliers

Le Bénin et le Nigéria, partagent certains dialectes frontaliers dont on trouve les locuteurs autochtones de part et d'autre des frontières des trois localités où se sont déroulées les enquêtes. Ainsi, nous avons les dialectes comme : le gun, le yoruba, le nago, le kété, etc. On note de ce fait que les frontières de langues ne coïncident en aucun cas avec les frontières administratives.

Aspect culturel d'intégration : le culte « ORO » et « GUELEDE »

Dans la partie sud de la frontière bénino-nigériane, où se trouvent les trois localités de l'enquête, on a pu constater aussi que les deux plus anciens et importants cultes ancestraux dénommés le « ORO » et le « GUELEDE », sont fortement enracinés de part et d'autre, et font l'objet de célébration commune. Celles-ci ne se limitent pas seulement à ces deux cultes, et on peut énumérer des exemples de beaucoup d'autres pratiques culturelles observées dans les trois localités.

Attitudes des populations : cohabitation pacifique

Il ressort des entretiens et des observations que, les populations de part et d'autre s'acceptent mutuellement. Une attitude de tolérance et de fraternité s'observe dans les différentes localités et, partant, cela favorise les relations de bon voisinage qui s'y déroulent. L'hôpital de zone de Modogan est fréquenté par les ressortissants nigérien, et du côté de Iwoyé les populations béninoises ont recours aux formations sanitaires du Nigéria : hôpital et maternité.

Aussi, faut-il noter que des ressortissants du Bénin qui autre fois se croyaient sur le territoire béninois, se sont retrouvés au Nigéria après la démarcation de la frontière et vice-versa. Par exemple, à Iwoyé béninois, le chef du village a sa concession sur le territoire nigérien.

➤ *Au niveau organisationnel*

Les échanges commerciaux

Les activités les plus observées de part et d'autre des frontières sont pour la plupart des petits commerces, l'agriculture et l'élevage. En dehors de ces activités, il y a des échanges commerciaux, lesquels sont animés par les populations vivant sur la frontière. De part et d'autre, ces échanges ont donné naissance à des agglomérations de chaque côté de la frontière, servant ainsi de support à un important réseau de marchés frontaliers. Beaucoup de ces marchés échappent à tout contrôle douanier et opèrent dans les produits prohibés. C'est le cas du trafic des hydrocarbures qui sont convoyés du Nigéria vers le Bénin. La plupart des populations riveraines aux frontières des localités de cette étude s'adonnent à cette activité de vente d'hydrocarbure communément appelé le « Kpayo ».

Par ailleurs, du Bénin les populations envoient au Nigéria les produits vivriers (notamment du riz, du lait, de la farine de blé, le concentré de tomate, les alcools), les tissus de coton, les pneumatiques usagés, les voitures d'occasion (plus de 2000 véhicules sont vendus sur ces marchés) etc. Le Bénin quant à lui reçoit du Nigéria, une gamme de produits manufacturés (savons, produits pharmaceutiques, les plastiques et autres), et les produits les plus dominants sont les hydrocarbures.

Au nombre des circuits commerciaux observés dans les localités, surtout à Iwoyé (béninois), il y a le marché de bétail. Des centaines de bœufs transhument chaque jour de Iwoyé (béninois) vers le Nigéria.

Ainsi, s'est-il développé un important marché de bétail à Iwoyé (béninois), qui accueille des éleveurs peulhs du Mali, du Niger, du Burkina-Faso etc. Ce marché constitue un vecteur d'intégration.

L'interférence monétaire

Nous avons observé au niveau des trois localités l'interférence monétaire qui, se manifeste par l'utilisation indifférente de deux monnaies : le Franc CFA et le Naïra. Cependant on constate une forte emprise du Naïra, due à la force de l'économie du nigériane. Cette situation a permis le développement de plusieurs marchés noirs de change.

Contrôle des biens et des personnes

La fluidité au niveau des frontières, facilite les échanges et la mobilité des personnes. La libre circulation des personnes et des biens est effective de part et d'autre. Toutefois, la douane et les services de sécurité béninois procèdent au contrôle soit par épreuve ou par renseignement. Ces contrôles ne sont pas toujours bien perçus par certains riverains des frontières qui se prévalent des liens de parenté et de l'appartenance ethnique des deux populations. Or cette affinité et cette similitude entre les populations offrent des possibilités de complicités entre les peuples, et compliquent ainsi le travail d'identification des agents de douane et de police.

➤ *Au niveau institutionnel*

Coopération douane et police

Les relations entre les autorités des douanes, de la police ou de la gendarmerie béninoises avec leurs homologues du Nigéria, ne s'inscrivent pas toujours dans un cadre formel. Néanmoins, il y a des initiatives communes à caractère officiel telle l'opération « Fire for Fire », qui est une coopération policière entre la police nigériane et celle béninoise dans le domaine de la sécurité transfrontalière. De même, il arrive par moment que les différentes forces de l'ordre des deux pays, se retrouvent pour échanger des informations ou mener des actions ponctuelles. Ainsi, y a-t-il de fréquentes visites et rencontres informelles en fonction des situations qui se posent au quotidien, aux diverses autorités dans l'accomplissement de leur mission.

Relations entre les élus locaux

Les localités de cette étude sont sous la juridiction de deux Maires : Iwoyé et Illara appartiennent à la même commune Kétou et Modogan est une localité de la commune de Sakété. Le caractère de ce mémoire d'une part et les contraintes de temps et de ressources financières ne nous ont pas permis

d'approfondir les recherches dans les trois localités homologues du côté nigérian. Mais nous avons pu rencontrer le Maire de Iwoyé nigérian.

D'après les divers entretiens que nous avons eus avec les Maires, il ressort qu'il existe un cadre de concertation entre élus locaux des deux pays, autour des questions sociales, de sécurité, sociale et culturelles. Même sans périodicité pré définie, ces rencontres se tiennent au moins une fois par an. C'est le cas du Maire de Kétou et de son homologue du Nigéria qui s'entendent et définissent une date de rencontre chaque fois qu'ils ressentent le besoin de discuter autour des sujets d'intérêt commun. Le Maire de Sakété au Bénin, a développé aussi des relations de travail et d'amitié avec son homologue du Nigéria.

Du côté des chefferies traditionnelles, il faut noter que dans les régions proches des frontières bénino-nigérianes dont figurent les localités de notre étude, les rois et chefs traditionnels du Bénin et du Nigéria ont su conserver depuis fort longtemps des relations fraternelles et de bon voisinage. Contrairement aux Maires, ceux-ci se rencontrent plus fréquemment autour des cérémonies et d'autres questions d'ordre socioculturel ayant trait à la vie communautaire entre les deux peuples. A ce niveau, on observe une plus grande solidarité entre rois et chefs traditionnels.

4.3. Discussion et propositions

4.3.1. *Intégration et collectivités locales : contribution*

A l'issue de toutes les observations que nous avons effectuées dans les localités où s'est déroulée l'étude, nous pouvons conclure qu'il existe des potentiels d'intégration entre les diverses communautés frontalières du Bénin et du Nigéria. Mais ces germes d'intégration méritent d'être mis en exergue et d'être soutenus en vue de consolider les relations de bon voisinage qui, constituent la base de toute coopération, fut-elle transfrontalière. De ce point de vue, nous pensons, pour notre part que, se sont les collectivités locales qui constituent des points focaux d'où émergera la véritable intégration. Mais pour ce faire, il faut que celles-ci disposent de plus d'autonomie et de pouvoir en vue de d'initier des actions dans les domaines des infrastructures, de la santé, de l'éducation, des marchés etc.

Dans ces mêmes localités, on constate que les relations entre les élus locaux se déroulent dans des cadres informelles et de ce fait limitent beaucoup d'initiatives qui, pourraient être des facteurs de renforcement de l'intégration régionale que promeut la CEDEAO. En nous référant aux résultats des diverses études qui portent sur le transfrontalier ou sur les zones frontalières en Afrique de l'Ouest (KAMATE, 2004 ; CRDI et ENDA DIAPOL, 2007 ; BOSSARD etc.), on peut se permettre de formuler une hypothèse qui découle des conclusions des différentes études : ***les zones transfrontalières constituent des centres d'émergence d'intégration régionale. Mieux, elles constitueraient le point focal d'où naîtront des initiatives qui de par leur rayonnement pourront induire des mouvements intégrateurs à une dimension beaucoup plus nationale.***

Ainsi, s'agit-il de partir d'elles pour développer des expérimentations, justifier les intercommunalités, former de nouvelles entités territoriales plus proches de la vie des populations (Alvergne, 2008, p.151). « Ces zones sont des espaces privilégiés de légitimité d'intégration, [...] elles facilitent les relations de proximité » (Alvergne, p.142). En effet dans la pratique, les populations ignorent même l'existence des lignes frontières dans leur vécu quotidien, et donc au regard des dynamiques qui s'y développent quotidiennement, ces zones sont déjà des espaces d'échanges, de contacts et de rencontres.

Par ailleurs, les recherches réalisées par le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, la Direction Nationale des Frontières du Mali et Enda-Diapol au niveau des villages frontaliers, ont mis en évidence, de nombreuses possibilités d'instrumentalisation d'une politique d'intégration de proximité à partir des frontières (CEDEAO, 2005). Dans ce sens, le concept de « pays-frontière » prôné par les Etats ouest-africains « servira de créneau d'implication des collectivités locales dans le processus d'intégration à la base » (WABI, 2002, p.8).

Bien que les Etats eux-mêmes aient reconnu l'importance des coopérations transfrontalières et l'implication des collectivités locales, il n'en demeure pas moins que des efforts restent à faire pour que les zones transfrontalières soient réellement « transformées en zones de solidarité et de cohésion sociale, afin d'en faire des facteurs d'intégration régionale et d'adopter de nouvelles formes de lignes frontières, pour éviter que la démarcation *stricto sensu* n'élargisse le fossé entre les peuples »¹⁵. Pour y parvenir, il convient de tenir compte de certains aspects telle que la définition d'un cadre de coopération qui permettrait aux collectivités locales d'élaborer des projets en commun, en toute légitimité, et de trouver un outil institutionnel pour la gestion d'équipements ou d'infrastructures communes (Alvergne, p.144).

Dans cette logique, nous proposons qu'en plus des compétences transférées¹⁶ aux collectivités locales au Bénin, par la loi n°97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes, qu'il faille transférer aux élus locaux des zones transfrontalières, dont les localités de cette étude, la compétence de développer des démarches facilitant d'intercommunalité transfrontalière. Cela permettra à ceux-ci d'établir des relations entre eux, et de développer ainsi des coopérations intercommunales transfrontalières.

Dans la même logique, nous suggérons que soit pris en compte dans le projet de traité de coopération transfrontalière entre le Bénin et le Nigéria, le rôle des collectivités locales frontaliers. Il s'agit de créer un article portant participation des élus locaux des zones transfrontalières aux rencontres et activités sur la coopération transfrontalière. Ce faisant, ces élus locaux pourront porter au niveau institutionnel, les initiatives et les réalités locales qui se créent et se vivent au quotidien dans ces zones. Ces cadres

¹⁵ Sikasso, séminaire sous-régional sur le concept de pays frontière, mars 2002, termes de référence.

¹⁶ Domaines de compétences transférées aux collectivités locales du Bénin : organisation et gestion de l'espace communal ; construction, entretien et réglementation des voies et réseaux ; protection de l'environnement ; construction, entretien, organisation des transports et de la circulation ; équipements, entretien des établissements scolaires, socioculturels et sportifs ; conservation du patrimoine ; aide et protection sociale ; construction, équipement et entretien des dispensaires et centres de santé ; développement économique.

juridiques permettront aux collectivités locales frontalières du Bénin et du Nigéria, de conclure entre elles des accords de coopération de part et d'autre de la frontière, tout en respectant les principes de souveraineté des deux États.

Si ces cadres sont définis, les collectivités locales frontalières, dont les localités étudiées, pourront prendre des initiatives avec leurs homologues des localités du Nigéria pour élaborer des projets d'intérêt commun et rechercher conjointement des financements. Dans ce sens, étant donné que de part et d'autre des frontières, les populations sont essentiellement des paysans, il est possible pour les communes frontalières, d'initier des projets de type agricole pouvant faciliter la production et l'écoulement des produits vivriers surtout le riz et le maïs. Il se développera alors un marché transfrontalier autour de ces produits, et par conséquent cela facilitera l'écoulement de la production et pourrait susciter la création d'industries locales de substitution aux importations (le Nigéria est un grand consommateur de riz importé qui transite par le Bénin). En multipliant d'autres initiatives du genre, on pourra parvenir à la création de « pays-frontière » Bénin-Nigéria à l'instar des «pays-frontière» Mali-Cote d'Ivoire, Mali- Burkina, Mali-Sénégal, Mali- Guinée, Mali-Algérie, Mali-Niger etc.

En outre, le long des frontières des localités, notamment à Iwoyé, on observe le déplacement transfrontalier de troupeaux, sous la forme de transhumance. Mais aucun contrôle ne s'effectue sur ces animaux qui traversent plusieurs frontières. Dès lors, la mise en place d'un programme conjoint de vaccination des troupeaux en transhumance constitue aussi un facteur d'intégration. D'autres initiatives existent déjà et méritent d'être soutenues : à Iwoyé (béninois), l'électricité est fournie par le Nigéria.

La construction régionale est toujours une affaire d'Etats. Elle ignore de fait les dynamiques du bas or l'observation montre que la frontière peut jouer aussi un effet de levier et devenir une ressource, en produisant un système de gouvernance propre. Compte tenu des troubles qui s'y développent, ces zones requièrent des investissements initiaux importants et une plus grande coopération institutionnelle (Alvergne, p.141). Et c'est pourquoi, eu égard à tout ce qui précède, nous proposons d'une part au SP/CNF un projet de convention de coopération transfrontalière d'initiative locale pour les collectivités locales transfrontalières. Ce projet de convention peut être annexé au projet de traité de coopération transfrontalière entre le Bénin et le Nigéria. D'autre part, nous proposons au SP/CNF un projet de développement local pour la localité de Iwoyé.

4.3.2. Projet de Convention

Projet de convention de coopération transfrontalière d'initiative locale (à l'endroit des collectivités locales transfrontalières)

Préambule

Dans le but de promouvoir l'intercommunalité transfrontalière et la solidarité entre les peuples de la commune de xxx du Bénin et de la commune de xxx du Nigéria, et sur la base des lois sur la décentralisation des deux pays, la collectivité de xxx du Bénin, a décidé de s'engager dans une relation de coopération décentralisée transfrontalière avec la collectivité xxx du Nigéria.

Considérant la nécessité de consolider les relations d'amitié et de coopération entre les deux pays aux niveaux national et local;

Considérant la nécessité d'utiliser de façon efficiente les interrelations socio-économiques inséparables entre les deux parties aux fins de renforcer la coopération transfrontalière;

Vu la nécessité de protéger la souveraineté et l'intégrité territoriale des deux parties et de trouver un règlement rapide à tout problème au niveau de leur frontière commune;

Eu égard aux affinités culturelles, traditionnelles et sociopolitiques étroites entre les communautés vivant le long de la frontière ;

Mus par l'esprit d'un attachement mutuel au principe de bon voisinage et par le désir d'accroître les niveaux actuels de la coopération entre les deux collectivités et leurs peuples;

Conscients des avantages de la coopération transfrontalière tels que convenus dans le rapport ayant sanctionné les travaux du Séminaire Atelier sur la coopération bénino-nigériane de frontière tenu à Badagry au Nigéria, du 9 au 13 mai 1988; les deux collectivités ont décidé d'unir leurs efforts et, par la présente convention, de s'engager à travailler ensemble selon les modalités définies aux articles ci-après :

Article 1 : Objectifs généraux

Les objectifs de cette convention sont :

- Consolider les relations de bon voisinage
- Promouvoir les échanges économiques et socioculturels
- Entreprendre des projets d'intérêt commun dans une vision commune et consensuelle.
- Etc. (à déterminer par les deux parties)

Article 2 : Modalités et secteurs d'intervention

Par la présente convention, les deux collectivités s'engagent dans des actions qui visent prioritairement :

- Le développement local et la promotion des échanges de tous ordres
- La solidarité et le soutien aux initiatives des populations
- Le développement d'infrastructures communes pouvant améliorer les conditions de vie des populations.
- Etc. (à déterminer par les deux parties)

Article 3 : Activités

Conformément aux objectifs sus-cités d'une part et tenant compte du Programme de Développement Communal (PDC) de chaque collectivité d'autre part, les activités ci-après sont prévues en vue de répondre aux besoins et attentes des populations :

- (Activités à énumérer par les deux parties)
- Etc.

Article 4 : Durée

La présente convention est établie pour une durée de x ans, par reconduction tacite, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties à chaque échéance.

Article 5 : Signataires

La convention est approuvée par le conseil municipal de xxx et le xxx de xxx et signée par les Maires de xxx et de xxx

Article 6 : Mise en œuvre

Toutes les activités seront gérées sous forme de projets et à cet effet une équipe de gestion de projets composée des agents municipaux des deux collectivités, sera mise en place, chaque fois, pour conduire la réalisation des activités. Pour ce faire, les deux collectivités s'engagent à donner la possibilité aux agents concernés de se libérer de leurs fonctions pendant la durée de leurs missions au sein des projets.

Par ailleurs, il n'est pas exclu de faire recours aux compétences extérieures pour la réalisation de certaines activités qui exigent des compétences techniques ou spécifiques. Le suivi se fera par un comité conjoint composé des autorités municipales et des représentants de toutes les parties prenantes, notamment les différents acteurs locaux bénéficiaires des projets.

Etc.

Article 7 : Financement

L'exécution des activités retenues dans cette convention, nécessite la contribution financière de chaque partie, dans la limite de sa possibilité. Les deux parties s'engagent aussi à recourir au financement extérieur auprès des organismes compétents de leurs pays respectifs ou des partenaires au développement. Dans ce cas, il sera élaboré conjointement et soumis aux partenaires, un document de demande de financement.

Etc.

Article 8 : résiliation et dispositions diverses

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties sous-réserve d'un préavis de xxx mois. Les deux parties privilégieront le règlement à l'amiable en cas de survenance d'un différent.

Fait à ... en deux exemplaires en Français et en Anglais, et chaque exemplaire pourra servir et valoir ce que de droit.

Pour la commune de le

Pour la Commune de ..., le

4.3.3. Proposition d'un projet de développement local pour la localité d'Iwoyé

Des trois localités où a eu lieu cette étude, nous avons remarqué que la localité d'Iwoyé (béninois) est la plus démunie en infrastructures socio communautaires. Et, de ce fait, elle dépend beaucoup du Nigéria pour les services de base. C'est donc au regard de ce constat que nous proposons le projet ci-après au SP/CNF, dont l'une des attributions est la construction d'infrastructures sociocommunautaires dans les zones frontalières du Bénin.

Cadre de référence du projet

Contexte et justification

La localité d'Iwoyé est située dans l'arrondissement d'Idigny (commune de Kétou). Elle est limitée au nord par la commune de Savè, au sud par l'arrondissement de Okpomèta, à l'Est par le Nigéria, et à l'Ouest par l'arrondissement de Adakplamè. Elle partage avec l'arrondissement d'Idigny une superficie d'environ 462 km² et une population de 26 882 habitants. Iwoyé dispose de sols ferrugineux tropicaux d'une fertilité satisfaisante et d'un plateau peu élevé dont l'altitude ne dépasse pas 180 mètre. Le climat est de type tropical à régime pluviométrique bimodale à deux nuances (deux saisons pluvieuses et deux saisons sèches : Grande saison des pluies : mars à juillet, Petite saison sèche : août, Petite saison des pluies : septembre-octobre, Grande saison sèche : novembre à février.

Aucune véritable politique environnementale et d'assainissement n'existe encore dans la localité. Les eaux usagées et les ordures ménagères sont déversées aux abords des habitations et dans la cour des ménages de façon anarchique. L'insalubrité et la non observance des règles d'hygiène et d'assainissement, sont courantes sur les places des marchés et dans les ménages. La dégradation des voies et des sols est due aux eaux de ruissellement et, en grande partie, au manque d'entretien régulier. Une forte pression humaine s'exerce sur les forêts qui sont détruites à grande échelle.

L'agriculture, base de l'économie de Iwoyé, demeure une agriculture de subsistance. Elle est pratiquée tant par les hommes que par les femmes. Les techniques utilisées sont rudimentaires et anarchiques. Les principales cultures sont : le maïs, le niébé, le piment, le manioc, l'igname, le sésame, la tomate. Tous ces produits assurent l'alimentation des populations de la localité et, au même moment, font l'objet de transaction commerciale au niveau national. Leur commercialisation constitue la principale source de revenu des populations.

La localité est dépourvue d'infrastructures sociocommunautaires et reste enclavée. En conséquence pendant longtemps, les populations ont eu recours aux services collectifs situés de l'autre côté de la frontière (le Nigéria). A Iwoyé béninois les infrastructures vitales et marchandes font cruellement défaut.

Bref état des lieux

Du fait des liens de solidarité et des affinités socioculturelles entre les peuples, les populations de Iwoyé béninois, n'ont aucune difficulté à se rendre du côté nigérian pour bénéficier des services sociaux de

base, puisque de leur côté ces services sont inexistantes ou très éloignés de la localité. Ainsi, beaucoup de leurs besoins ne sont pas pris en compte, ou ne sont pas satisfaits par les autorités locales.

En effet, le défaut de proximité du centre de santé communal oblige les populations à avoir recours aux services de santé situés de l'autre côté de la frontière c'est-à-dire sur la partie nigériane. De ce fait, quand les femmes béninoises vont accoucher dans ces centres de santé, il est délivré à leurs enfants des actes de naissance nigériens. **La conséquence de cette situation, est la difficulté pour ces enfants de s'inscrire dans les écoles béninoises, car ceux-ci sont considérés comme étant des ressortissants nigériens.** En matière d'infrastructures scolaires, il n'existe qu'une seule école pour toute la localité et cette dernière ne compte que trois (03) salles de classe. **Bien qu'il existe une volonté manifeste de scolariser les enfants, il se trouve que ce désir ne puisse être satisfait à cause de l'insuffisance de salles de classe et le manque d'enseignant. Certains préfèrent inscrire leurs enfants dans les écoles nigérianes.**

La sécurité des biens et des personnes devrait être assurée par les forces de l'ordre béninoises mais, étant donné la distance qui sépare la localité de la brigade de gendarmerie, les populations ont recours aux services de sécurité nigériane pour faire face aux situations d'urgence. Cet état de chose affaiblit la souveraineté du Bénin et ainsi, les populations ont exprimé le souhait de rapprocher les postes de police de la localité qui, par surcroît, est une zone frontalière à forte dynamique due à sa promiscuité avec le Nigéria. **Cela fait parfois de la localité un refuge pour les criminels, qui viennent se cacher au Bénin pour échapper à la police nigériane.**

Iwoyé est démunie en infrastructures de base, l'accès à la localité se fait par des pistes rurales, et la plupart sont dans un état de dégradation avancée. La praticabilité de ces pistes est très difficile surtout en saison pluvieuse, où les eaux de ruissellement engendrent des crevasses et des fissures profondes. La construction d'un pont et l'aménagement de ces pistes demeurent un souci partagé par l'ensemble de la population qui, éprouve beaucoup de difficulté pour l'écoulement des produits locaux. Dans le même ordre d'idées, le seul marché que la localité partage avec le Nigéria est construit en matériaux précaires qui ne résistent pas aux intempéries. De même, Iwoyé abrite un marché de bétail très animé et qui constitue un véritable carrefour pour diverses nationalités à savoir les peulhs, les burkinabais, les maliens, les nigériens etc. **Selon les populations, le manque d'intérêt pour ce marché, de la part des élus locaux, engendre des manques à gagner pour la commune qui, pourtant, pouvait réaménager ce marché très convoité par le Nigéria. Ce dernier aurait construit sur son territoire un marché moderne de bétail en vue d'attirer les Peulhs.**

Aucun programme d'assainissement et d'adduction d'eau potable n'existe ; seules deux bornes fontaines desservent la localité, mais depuis peu, une seule d'entre elles est fonctionnelle. Cette situation engendre des pénuries d'eau car toute la population ne parvient pas à s'approvisionner en eau. Celles qui n'ont pas accès à la borne fontaine, ont recours aux eaux des rivières. **Le besoin en assainissement et en eau potable est ainsi cruellement ressenti par les habitants de Iwoyé.**

Par ailleurs, à Iwoyé, la monnaie qui a plus de priorité est le Naïra, et cela en défaveur du FCFA qui est normalement la monnaie locale. Les deux monnaies s'utilisent, mais avec une forte dominance du Naïra.

Ci-dessous les tableaux récapitulatifs des infrastructures sociocommunitaires et la situation environnementale et économique.

Tableau 3: Récapitulatif des infrastructures de la localité d'Ildoyé

INFRASTRUCTURES SOCIOCOMMUNAUTAIRES											
Santé (centre de santé)				Education (Ecole)				Marchés			
Existence	Etat	Nbre	Fonctionnalité	Existence	Etat	Nbre	Fonctionnalité	Existence	Etat	Nbre	Fonctionnalité
Non	-	0	-	Oui	Bon	01	3 classes	Oui	Précaire	01	Oui
Eau (borne fontaine)				Electricité				Voie			
Existence	Etat	Nbre	Fonctionnalité	Existence	Etat	Nbre	Fonctionnalité	Existence	Etat	Nbre	Praticabilité
oui	bon	02	01	Oui	bon	-	oui	oui	dégradé	Très peu	+ ou -

Tableau 4: Environnement et activités dominantes

Environnement et économie						
Environnement	Caniveau /Rigole	Inexistant		Economie	Activités dominantes	Agriculture vivrière
	Ordures ménagères	Jetées dans la nature				Transformation agro-alimentaire de base
	Bétail	En divagation				Elevage
	Ressources naturelles	Inexistantes				Petits commerces

Situation d'après projet

Des constats faits par le Secrétariat Permanent de la Commission Nationale des Frontières (SP/CNF), il ressort qu'en ce qui concerne la viabilisation, aucun financement spécifique n'est dédié aux localités des zones frontalières dans leur ensemble. Bien qu'elles disposent d'importantes potentialités économiques, elles sont dépourvues d'infrastructures sociocommunautaires et restent pour la plupart enclavées. C'est le cas de Iwoyé qui est une zone frontalière un peu négligée. Nous voudrions donc à travers ce projet, contribuer à la viabilisation de la zone et à son aménagement afin d'en faire une localité disposant d'infrastructures de base à l'instar de son homologue du Nigéria.

Le présent projet à terme, réduira ainsi sa dépendance du Nigéria et, par conséquent, cela renforcera la souveraineté nationale dans cette localité, et pourra créer de meilleures conditions d'existence aux populations et en dernier lieu faire émerger la zone comme un véritable espace de développement. Il s'agit de réaliser progressivement des initiatives qui, d'une part, sortiront Iwoyé de sa situation d'enclavement, et d'autre part lui offriront aussi des avantages comparatifs pouvant lui permettre de coopérer avec son homologue du Nigéria.

En somme, il est question d'initier des actions de développement local qui pourront aussi contribuer à renforcer les relations de bon voisinage et partant contribuer à l'intégration régionale. Le développement local est compris ici comme un projet qui s'efforce de changer la situation d'un territoire et de ses habitants. Il tente de valoriser les qualités (ressources, atouts, valeurs), d'en minimiser les handicaps, d'en contourner les contraintes (LAYE, 2008, p.19)

Bénéficiaires

Les bénéficiaires directs de ce projet sont constitués de :

- Les populations de Iwoyé en particulier et en général les populations de l'arrondissement de Idigny, dans lequel se situe la localité ;
- Les peulhs transhumants.

Les bénéficiaires indirects

- Les ressortissants nigériens ;
- La Mairie de Kétou.

Les parties prenantes

Le SP/CNF

La Mairie de Kétou

L'arrondissement de Idigny

Les populations et les autorités villageoises (chef de village, conseil des sages, notables etc.).

Les partenaires du projet (les bailleurs de fonds, le ministère de la décentralisation, etc.)

Analyse SWOT (FFOM) de la localité**1) Environnement externe**

Type de facteur	Aspect spécifique	Opportunité (+) / Menaces (-)	Poids	Notes	Priorité
sociopolitique	Santé	Campagne de vaccination (+)	2	5	3
		Vente illicite des produits pharmaceutiques (-)	5	12	1
		Appui de l'UNICEF(+)	2	6	2
		Produits pharmaceutiques venus du Nigeria (-)	5	14	1
	éducation	Possibilité de bénéficier de l'appui de l'UNICEF (+)	3	6	2
		Délivrance d'acte de naissance nigérian aux enfants (-)	5	10	1
État garant de la sécurité (+) Sécurité	Sécurité	Etat garant de la sécurité (+)	3	6	2
		Criminalité nationale et internationale (-)	5	10	1
		Perméabilité des frontières(-)	5	11	1
Economique	Agriculture	Aléas climatiques (-)	2	6	2
		Invasion des rats prédateurs et autres insectes (-)	2	4	3
		Proximité avec le Nigéria (+)	4	13	1
		Destruction des cultures par des bœufs transhumants (-)	4	8	2
	Elevage	Proximité des marchés nigériens (+)	4	9	2
		Epizooties (-)	5	11	1
		Transhumance (passage des bovins vers le Nigéria via la localité) (+)	4	12	1
Transport et Commerce	Vols (-)	1	4	3	
	Proximité avec le Nigéria (+)	3	7	2	
Culturel	Coutume et religion	Déculturnation (-)	3	5	3
Environnemental	Environnement	CeRPA (encadrement) (+)	2	9	2
		Pauvreté (-)	3	11	1

2) Environnement interne

Type de facteur	Aspect spécifique	Forces (+) / Faiblesses (-)	Poids	Notes	Priorité
sociopolitique	Santé	Centre de santé communale trop éloigné (-)	5	15	1
		Existence d'un centre de santé communale (+)	3	10	1
		Existence de la pharmacopée (+)	3	10	1
		Non observance des règles d'hygiènes (-)	5	13	1
		Auto médication (-)	5	12	1
	éducation	Existence de parcelle pour ériger les modules de classes (+)	4	10	1
		Population motivée pour la construction des salles de classe (+)	5	14	1
		Manque d'acte juridique consacrant les domaines aux écoles (-)	4	9	2
		Manque d'infrastructures scolaire adéquates (-)	5	15	1
		Insuffisance des salles de classe (-)	5	13	1
		Volonté des parents à scolariser leurs enfants (+)	4	11	1
❑Sécurité❑Sécurité	Sécurité	Méconnaissance des textes par la population (-)	3	9	2
Sécurité		Faible collaboration entre la population et les forces de sécurités publiques (-)	5	12	1
		Existence d'organisation locale ou traditionnelle de sécurité (+)	5	9	2
		Brigade trop éloignée de la localité (-)	5	13	1
	Economique	Agriculture	Non efficacité des structures d'organisation pour accéder aux intrants (-)	5	10
Absence de volonté manifeste des populations à s'investir dans l'agriculture (-)			5	12	1
Bradage des produits agricoles (-)			3	9	2
Disponibilité de terres cultivables (+)			5	14	1
Force de production disponible (ressources humaines) (+)			5	13	1
Insuffisance d'application des techniques améliorées de lutte contre la pauvreté des sols (-)			4	10	1
Feux de brousse (-)			4	9	2
Manque de structure d'encadrement (-)			5	11	1
Outils rudimentaires (-)			5	13	1
Manque de financement (-)			5	14	1
Elevage		Divagation des animaux (-)	3	7	2
		Manque du personnel d'encadrement (-)	3	9	2
		Manque de service vétérinaire (-)	3	10	1
		Disponibilité des espèces animales (+)	2	6	2
		Engouement des populations à l'élevage (+)	4	10	1
		Existence du marché de bétail (+)	5	12	1
Existence de matériaux locaux pour la construction des habitats des animaux (+)	2	5	3		
Non maîtrise des techniques modernes d'élevage (-)	4	11	1		

		Inexistence d'enclos (-)	3	5	3
		Manque de retenu pour abreuver les animaux (-)	3	7	2
	Transport et Commerce	Dégradation des pistes (-)	5	12	1
		Manque d'infrastructures routières (-)	5	15	1
		Marchés précaires (-)	3	10	1
		Culture du commerce (+)	2	9	2
		Existence d'un marché de bétail (+)	3	10	1
		Faible pouvoir d'achat des populations (-)	3	9	2
		Zone caractérisée par une forte production agricole (+)	3	7	2
		Existence de pistes rurales (+)	4	10	1
Culturel		Coutume et religion	Existence d'une diversité de culte traditionnel (+)	3	8
	Existence d'une diversité religieuse (+)		3	6	2
	Disponibilité des sages et de la cour royale pour la gestion des conflits (+)		5	10	1
	Cérémonies de purification (+)		1	4	3
Environnemental	Environnement	Faible application des règles d'hygiène et d'assainissement (-)	4	9	2
		Dégradation de l'environnement (-)	4	12	1
		Relief facilitant l'évacuation des eaux (+)	3	9	2
		Non collecte des ordures ménagères et des eaux usées (-)	5	10	1
		Incivisme (-)	3	12	1

3) Matrice SWOT

Forces	Faiblesses
Existence d'un centre de santé communale Existence de la pharmacopée Existence de parcelle pour ériger les modules de classes Population motivée pour la construction des salles de classe Volonté des parents à scolariser leurs enfants Disponibilité de terres cultivables Force de production disponible (ressources humaines) Engouement des populations à l'élevage Existence du marché de bétail Existence d'un marché de bétail Existence de pistes rurales Disponibilité des sages et de la cour royale pour la gestion des conflits	Centre de santé communale trop éloigné Non observance des règles d'hygiène Auto médication Manque d'infrastructures scolaire adéquates Insuffisance des salles de classe Faible collaboration entre la population et les forces de sécurités publiques Brigade trop éloignée de la localité Non efficacité des structures d'organisation pour accéder aux intrants Absence de volonté manifeste des populations à s'investir dans l'agriculture Manque de structure d'encadrement Outils rudimentaires Manque de financement Manque de service vétérinaire Non maîtrise des techniques modernes d'élevage Dégradation des pistes Manque d'infrastructures routières Marchés précaires Dégradation de l'environnement Non collecte des ordures ménagères et des eaux usées Incivisme
Opportunités	Menaces
Appui de l'UNICEF Proximité avec le Nigéria Transhumance (passage des bovins vers le Nigéria via la localité) Proximité des marchés nigériens	Vente illicite des produits pharmaceutiques Produits pharmaceutiques venus du Nigeria Délivrance d'acte de naissance nigérian aux enfants Criminalité nationale et internationale Perméabilité des frontières Epizooties Pauvreté

Les objectifs du projet

Objectif principal du projet

L'objectif principal du projet est de sortir la localité de Iwoyé de sa situation d'enclavement et de dénuement afin de contribuer à son développement au plan local et réduire ainsi sa dépendance vis-à-vis du Nigéria.

Objectifs spécifiques

1. Promouvoir le développement local
2. Doter la localité des infrastructures de base

Les livrables du projet

- ✓ Une école de six classes de salle
- ✓ Une maternité dispensaire
- ✓ 10 hangars en matériaux définitifs
- ✓ Un marché de bétail
- ✓ Un centre de loisir
- ✓ Forage (borne fontaine)
- ✓ Aménagement des pistes rurales

Tableau 5: Cadre logique

SOMMAIRE	RESULTATS ESCOMPTES	INDICATEUR DE RENDEMENT	HYPOTHESES / INDICATEURS DE RISQUE
<p>Objectif : Sortir la localité d'Iwoyé de sa situation d'enclavement et de dépendance du Nigéria.</p>	<p>Impact : La souveraineté nationale est renforcée dans la localité de Iwoyé.</p>	<p>Indicateurs de rendement Les services publics fournis à la population La prise en compte des besoins de la population par les autorités communales.</p>	<p>Hypothèses / Indicateurs de risque Le PDC de la commune ne prend pas en compte les besoins de la localité. Le SP/CNF n'aurait pas les financements pour conduire sa politique d'accompagnement de réalisation d'infrastructures dans les zones frontalière. La persistance de la dépendance vis-à-vis du Nigéria.</p>
<p>Buts : Initier des actions de développement local Doter la localité des infrastructures de base</p>	<p>Effets : Les livrables sont définis. La Mairie et le SP/CNF ont signé un protocole d'accord. Iwoyé dispose d'infrastructures sociocommunautaires</p>	<p>Indicateurs de rendement La signature du protocole d'accord entre le SP/CNF et la Mairie. Document de projet Le nombre et la nature d'infrastructures installées.</p>	<p>Hypothèses / Indicateurs de risque les infrastructures installées ne répondent pas au besoin des populations. L'arrêt de financement par le SP/CNF La mairie manifesterait un désaccord pour le projet</p>
<p>Ressources : Ressources humaines SP/ CNF / Maire de la commune de Kétou Représentant association de développement Equipe de gestion du projet <i>Ressources matérielles</i> Équipements divers Ressources financières totales : FCFA Gestion du Programme : FCFA Planification stratégique : FCFA Activités Programmées : FCFA</p>	<p>Extrants Le diagnostic participatif de la localité est fait et les aspirations de la population sont connues. Les populations sont sensibilisées sur la notion de territoire et de collectivité. Une équipe de gestion de projet est mise en place</p>	<p>Indicateurs de rendement Monographie ; le PDC Le taux de participation et la catégorie des participants aux séances de sensibilisation. La pertinence des thèmes de sensibilisation La qualité des interventions Les compétences de l'équipe de projet.</p>	<p>Hypothèses / Indicateurs de risque L'association de développement de Iwoyé ne serait pas impliquée. Le diagnostic participatif serait occulté ou que les acteurs concernés ne manifesteraient pas un intérêt pour le diagnostic participatif. Toutes les couches de la population ne seraient pas prises en compte. La mairie manifesterait un désaccord pour le projet L'inadéquation des ressources humaines pour la réalisation des livrables.</p>

Tableau 6: Cadre de mesure de rendement

RESULTATS	INDICATEURS DE RENDEMENT	SOURCES DE DONNEES	METHODES DE COLLECTE	FREQUENCE	RESPONSABLES
<p>Impact :</p> <p>La souveraineté nationale est renforcée dans la localité de Iwoyé.</p>	<p>1.1- Les services publics fournis à la population</p> <p>1.2 - La prise en compte des besoins de la population par les autorités communales.</p>	<p>Les rapports / statistiques / bilan d'activité de la Mairie</p>	<p>Recherches documentaires</p> <p>Entretiens</p>	<p>Annuel</p>	<p>SP/CNF ; Mairie</p>
<p>Effets :</p> <p>Les livrables sont définis.</p> <p>La Mairie et le SP/CNF ont signé un protocole d'accord.</p> <p>Iwoyé dispose d'infrastructures sociocommunautaires</p>	<p>2.1- Document de projet</p> <p>2.2- La signature du protocole d'accord entre le SP/CNF et la Mairie.</p> <p>2.3- Le nombre et la nature d'infrastructures installées.</p>	<p>Rapport d'enquête</p> <p>Procès verbal des séances</p> <p>Rapport d'activité SP/CNF</p>	<p>Consultation des rapports et PV</p> <p>Archive du SP/CNF et de la Mairie</p> <p>Consultation de la documentation du SP/CNF</p>	<p>Après la phase d'identification du projet</p> <p>A la fin du projet</p>	<p>SP/CNF ; Mairie</p> <p>Gestionnaire du projet ; SP/CNF</p>
<p>Extrants</p> <p>Le diagnostic participatif de la localité est fait et les aspirations de la population sont connues.</p> <p>Les populations sont sensibilisées sur la notion de territoire et de collectivité.</p> <p>Une équipe de gestion de projet est mise en place</p>	<p>3.1 Monographie ;</p> <p>3.2 Le PDC</p> <p>3.3 Le taux de participation et la catégorie des participants aux séances de sensibilisation.</p> <p>3.4 La pertinence des thèmes de sensibilisation</p> <p>3.5 La qualité des interventions</p> <p>3.6 Les compétences de l'équipe de projet.</p>	<p>Archives SP/CNF ; Mairie</p> <p>Dossier d'appel d'offre</p> <p>Archives SP/CNF ; Mairie</p>	<p>Consultation des documents</p>	<p>Avant la phase d'exécution du projet</p> <p>Avant la sélection de l'adjudicataire</p> <p>A la phase de l'étude de faisabilité</p>	<p>SP/CNF ; Mairie</p>

Tableau 7: Structure des activités

IDENTIFICATION	ETUDE DE FAISABILITE	SIGNATURE ET PROTOCOLE D'ACCORD	EXECUTION DES TRAVAUX	GESTION DU PROJET
1.1 séance d'information et présentation de l'avant projet	2.1 Enquêtes complémentaires	3.1 signature d'accord de financement entre le SP/CNF et les partenaires		5.1 Suivi avec MS Project
1.2 réunion de présentation et d'explication du projet aux bénéficiaires	2.2 détermination des sites d'accueil des infrastructures	3.2 protocole d'accord entre le SP/CNF et la Mairie	4.1 Travaux d'aménagement	5.2 Coordination et vérification des lots de tâches
1.3 validation du document d'avant projet	2.3 Etude de terrain et cartographie	3.3 Constitution de l'équipe du projet	4.2 Recasement	5.3 Séance de présentation de l'évolution des activités
1.4 mise en place de l'équipe d'élaboration du document final	2.4 Rédaction du document de projet	3.4 Planification opérationnelle du projet	4.3 Démarrage des travaux	5.4 Suivi du cadre de mesure de rendement
1.5 réunion avec toutes les parties prenantes	2.5 Séance de restitution aux bénéficiaires	3.5 Appel d'offre	4.4 construction des infrastructures	5.5 Evaluation à mi parcours
	2.6 Soumission du projet aux partenaires	3.6 étude des dossiers	4.5 travaux de finition	5.6 Production des rapports d'avancement
		3.7 Choix des adjudicataires	4.5 réception des livrables	5.7 Travaux de clôture
		3.8 Signature du contrat et passation du marché	4.6 contrôle	5.8 Evaluation et remise des documents du projet
		3.9 lancement du projet		

Tableau 8: Calendrier de réalisation prévu

ACTIVITES	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5
Identification	■				
Etude de faisabilité	■				
Signatures et protocole d'accord	■				
Exécution des travaux					
<i>Une école de six classes de salle</i>	■	■			
<i>Une maternité dispensaire</i>	■	■	■		
<i>10 hangars en matériaux définitifs</i>	■	■	■		
<i>Un marché de bétail</i>		■	■	■	
<i>Un centre de loisir</i>		■	■	■	
<i>Forage (borne fontaine)</i>	■				
<i>Aménagement des pistes rurales</i>			■	■	
Gestion du projet	■	■	■	■	■

Tableau 9: Budget prévisionnel du projet

DESIGNATION		MONTANT
1	Identification	PM
2	Etude de faisabilité	PM
3	Signatures et protocole d'accord	PM
4	Exécution des travaux	PM
5	Gestion du projet	PM
6	Fonds des risques (5%)	PM
Total		PM

PM : pour mémoire

Financement

Le SP/CNF peut soumettre le dossier de financements du projet aux partenaires ci-dessous en fonction de leur axe d'intervention avec l'Etat béninois.

- ACDI - GTZ - UE - PFUA

Thèmes transversaux

- Egalité des sexes
- Education (scolarisation - alphabétisation)
- Renforcement de capacité

Nous avons montré dans ce chapitre que les frontières n'empêchent pas les populations de développer des relations dites de proximité ou de solidarité. Ainsi, les localités frontalières qui sont concernées par cette étude présentent des potentiels d'intégration. L'Union Africaine peut ainsi prendre appui sur ces potentiels pour renforcer sa politique d'intégration en Afrique. Mais pour ce faire, il faudra tenir compte du rôle que les collectivités locales peuvent jouer dans ce sens, puisqu'ils sont les nouveaux acteurs des initiatives locales d'intégration de proximité ou par le bas.

CONCLUSION

A partir d'une approche compréhensive, nous nous sommes intéressés aux dynamiques transfrontalières dans trois localités béninoises frontalières avec le Nigéria : Iwoyé, Modogan et Madogan. Il s'agissait pour nous d'analyser ces dynamiques dans une perspective de contribution des collectivités locales à la construction d'intégration régionale en Afrique de l'ouest. La toile de fonds de cette étude se trouve être la coopération transfrontalière bénino-nigériane.

Partant du constat que les approches classiques de l'intégration régionale qui, privilégient le niveau institutionnel à travers les traités et les instruments juridiques, n'ont pas produit d'une part, les résultats escomptés. Et que, d'autre part, depuis peu, des voix s'élèvent pour attirer l'attention sur des dynamiques et initiatives locales porteuses d'espoir pour l'intégration régionale en Afrique de l'ouest, nous nous sommes proposés de mener notre réflexion sur les rôles que peuvent jouer désormais les collectivités locales des zones frontalières (où se manifestent particulièrement ces dynamiques) dans le processus de construction d'intégration régionale en Afrique de l'ouest en général et, en particulier au Bénin et au Nigéria.

Dans cette logique, il nous est apparu nécessaire d'effectuer une recherche auprès des collectivités locales des localités sus-citées, en vue de mieux cerner leur vécu et les initiatives favorables à l'intégration. Pour ce faire, nous avons fait l'état de la question à l'issue duquel les concepts ont été clarifiés et les indicateurs à prendre en compte dans les observations ont été identifiés. Le modèle d'analyse porte sur trois dimensions à savoir le niveau socioculturel, le niveau institutionnel et le niveau organisationnel. Ainsi, à l'aide d'un guide d'entretien et des groupes de discussion, l'observation s'est portée sur un échantillon de soixante (60) acteurs locaux identifiés dans les trois zones étudiées.

Les pratiques observées dans l'ensemble des trois localités témoignent, d'une part, de la vitalité de la coopération bénino-nigériane et, d'autre part de la cohabitation pacifique entre les populations locales vivant le long de la frontière bénino-nigériane. Loin de constituer un frein à toute coopération, cette frontière est plutôt une ligne de rapprochement entre les diverses communautés de part et d'autre des territoires béninois et nigériens. Mieux, du fait des origines et pratiques socioculturelles identiques qui dominent dans les diverses localités de chaque côté de la frontière, il est difficile d'établir une cloison étanche en ce qui concerne les relations et les vécus quotidiens des acteurs locaux, et ceci au plan socioculturel et organisationnel. Si au niveau des élus locaux, les relations sont plutôt informelles et amicales, au niveau des populations, la réalité est tout autre. N'eût été la présence des bornes frontières par endroit, il est difficile pour un simple observateur de remarquer la démarcation entre les territoires et, par conséquent, entre les ressortissants de chaque pays. A d'autres endroits, la promiscuité est si forte que béninois et nigériens affichent une parfaite cohésion sociale et ethnique.

Dès lors, il s'agit de formaliser ces relations et de donner plus d'autonomie aux élus locaux afin de leur permettre de prendre des actions qui renforcent ces vécus quotidiens, si on admet que les collectivités locales frontalières sont appelées à être des acteurs d'intégration régionale. Loin des discours

politiques et des débats institutionnels, c'est à ce niveau que se joue réellement la vraie intégration des peuples. Ainsi, convient-il de prendre désormais beaucoup plus en compte ces dynamiques qui sont très intenses dans les zones frontalières. C'est dans cette perspective qu'il faut situer le concept de « pays-frontières » qui, est un outil de coopération transfrontalière au service d'intégration régionale ouest-africaine. Mais si pour les États ouest-africains, le «pays-frontière» servira de créneau d'implication des collectivités locales dans le processus d'intégration à la base¹⁷, il va falloir leur transférer plus de compétences et davantage de responsabilités dans la définition de nouvelles stratégies de développement des zones frontalières communes.

A travers cette recherche, nous sommes parvenus à la conclusion, à l'instar de beaucoup d'autres recherches, que les zones frontalières sont porteuses de dynamiques d'intégration qui méritent d'être prises en compte dans les processus d'intégration au niveau institutionnel. Dans ce sens, le concept de « pays-frontière » se pose comme une alternative de développement solidaire pour les États ouest-africains confrontés aux mêmes problèmes de sous-développement et de sous-équipement dans leurs espaces frontaliers communs¹⁸. Or, on constate que, jusqu'ici la question, de la gestion des frontières, est restée l'affaire des gouvernements centraux sans de véritables relais au niveau des gouvernements locaux. Aussi, la construction d'intégration régionale est-elle, toujours, une affaire d'Etats. Elle ignore de fait les dynamiques de bas (Alvergne, 2008, p.140), alors que dans un contexte de décentralisation alliant déconcentration et aménagement du territoire, il est important que la gestion des espaces frontaliers intègre de façon plus affirmée les enjeux de développement durable et d'intégration régionale des peuples.

Nous sommes tentés de croire à la suite de Christel Alvergne que l'Afrique se caractérise par la juxtaposition de deux processus de régionalisation, l'un institutionnel l'autre réel qui, s'ignorent dans la plupart des cas. Dès lors, comment concilier le réel et l'institutionnel ? Comment établir l'équilibre entre les deux binômes « décentralisation-intégration régionale » et « frontière-développement » ? Autant d'interrogations qui ouvrent une piste de réflexion pour la recherche de solution aux nombreux problèmes de développement du continent.

¹⁷ Le concept de « Pays-Frontière » dans le processus d'intégration sous-régionale Ouest-Africaine : Résultats du séminaire de Sikasso 4-7 mars 2002, WABI/DT/04/03. P.8

¹⁸ Evolution du processus de mise en place du concept de « Pays-Frontière », Atelier régional sur «la coopération transfrontalière », 2-3 juillet 2003, Ouagadougou, Direction Nationale des Frontières du Mali, WABI/DT/08/03. P.13

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ALVERGNE, Christel. (2008), *Le Défi des territoires : Comment dépasser les disparités spatiales en Afrique de l'Ouest et du Centre*, Paris, Karthala ; Cotonou : PDM, 263 p.
- ASIWAJU, A. I. et O. J. IGUE. (1988), *La coopération transfrontalière Bénin-Nigéria*, Badagry, University of Lagos Presse, 321 p.
- AUBP/EXP-MIN/ 3 (II). 22 AU 25 MARS 2010, *La coopération transfrontalière : instrument de paix, d'intégration et de développement*, 2eme Conférence des ministres africains chargés des questions de frontières, réunion des experts préparatoire, Addis Abéba, Ethiopie.
- AUBP/EXP-MIN/4 (II). 22 AU 25 MARS 2010, *Les questions frontalières en Afrique et le rôle du PFUA*, 2eme Conférence des ministres africains chargés des questions de frontières, réunion des experts préparatoire, Addis Abéba, Ethiopie.
- AUBP/EXP-MIN/ 5 (II). 22 AU 25 MARS 2010, *Développement des ressources humaines pour le PFUA*, 2eme Conférence des ministres africains chargés des questions de frontières, réunion des experts préparatoire, Addis Abéba, Ethiopie.
- AUBP/EXP-MIN/ 7 (II). 22 AU 25 MARS 2010, *Déclaration sur le Programme Frontière de l'Union Africaine et les modalités de poursuite et d'accélération de sa mise en œuvre*, 2eme Conférence des ministres africains chargés des questions de frontières, Addis Abéba, Ethiopie.
- BOSSARD, Laurent. (Secrétaire du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest), *Arguments pour le développement de coopération transfrontalière en Afrique de l'ouest*, (page consultée le 06 avril 2010), [En ligne], Adresse URL : http://www.aménagement-afrique.com/article.php3?id_article=137#nh5.
- CEDEAO, Mémorandum 3 réunion des ministres des affaires étrangères, Ouagadougou, 18 – 19 décembre 2006, p.3
- Club du SAHEL et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE, rapport d'avancement 2006.
- Convention de coopération transfrontalière dans l'espace CEDEAO, avant-projet, octobre 2005.
- DIALLO, Souleymane. (2006), Mémoire de DEA : Dynamiques transfrontalières et développement local urbain dans un contexte de décentralisation: le cas de la commune de Rosso Sénégal, Université Gaston Berger de Saint-Louis (Sénégal)
- Evolution du processus de mise en place du concept de « Pays-Frontière », Atelier régional sur « la coopération transfrontalière », 2-3 juillet 2003, Ouagadougou, Direction Nationale des Frontières du Mali, WABI/DT/08/03.
- FREYSS, Jean. *Décentralisation et intégration régionale en Afrique de l'ouest « Poupées russes » ou « territoires flous », les échelles de gouvernance*, (page consultée le 11 mars 2010), [En ligne], Adresse URL : <http://www.institut-gouvernance.org/fr/analyse/fiche-analyse-181.html>

GAY Jean-Christophe (1992), *L'étendue, les lieux et l'espace géographique. pour une approche du discontinu*, J.-P. Ferrier (dir.), Aix-Marseille 2.

KAMATE, Cheick. (2004), *Analyse sociale des dynamiques transfrontalières dans la zone de MOPTI au Mali*, Etude réalisée pour le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, en partenariat avec la Direction Nationale des Frontières du Mali, WABI/DT/17/04.

LAVERGNE, Réal (dir.). (1996), *Intégration et coopération régionales en Afrique de l'Ouest*, Paris-Ottawa, Karthala-CRDI, 403 p.

LAYE, Pierre. (2008), *La Coopération décentralisée des collectivités territoriales*, Voiron, Territorial éditions, p.19

Le concept de « Pays-Frontière » dans le processus d'intégration régionale Ouest-Africaine : Résultats du séminaire de Sikasso 4-7 mars 2002, WABI/DT/04/03.

Les dynamiques transfrontalières en Afrique de l'Ouest : Analyse des potentiels d'intégration de trois « pays-frontières » en Afrique de l'Ouest. 2007, Paris, CRDI et ENDA DIAPOL Karthala.

MACKAY, Angela. (2008), «*Place du genre dans la gestion des frontières*», Boîte à Outils Place du genre dans la réforme du secteur de la sécurité. Eds. Megan Bastick et Kristin Valasek, Genève, DCAF, OSCE/BIDDH, UN-INSTRAW, p.29

Mémorandum de la réunion des Ministres des Affaires Etrangères de la CEDEAO: le concept de « Pays-Frontière » ou l'intégration de proximité, 18 janvier 2005, Accra, p.3

Mission Opérationnelle Transfrontalière. 2006, *Guide pratique de la coopération transfrontalière*, Conseil de l'Europe. p.70

NORDMAN. D. (1998), *Frontières de France*, Paris, Gallimard, 644 p.

NOUDJENOUME, Philippe. (1998), « Présentation de quelques traités portant délimitation des frontières béninoises : les conventions franco-anglaise du 14 juin 1898 et franco-allemande du 23 juillet 1897 », *Les Feuilles Juridiques : revue scientifique du laboratoire " droit et démocratie"*, n° 001, p.102-115

UNESCO. (2005), *Des frontières en Afrique du XIe au XXe siècle*, Paris, 313p

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1: Cadre conceptuel.....	12
Figure 2: Cadre méthodologique.....	20
Figure 3: Représentation graphique de l'échantillon.....	24
Figure 4: Marché Kpédékpo, commun aux deux Iwoyé (béninois et nigérian), au milieu la borne frontière.....	34
Figure 5: La seule borne fontaine fonctionnelle dans la localité d'Iwoyé (béninois).....	35

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Echantillon	24
Tableau 2: Grille d'analyse.....	26
Tableau 3: Récapitulatif des infrastructures de la localité d'Idoyé	47
Tableau 4: Environnement et activités dominantes	47
Tableau 5: Cadre logique.....	54
Tableau 6: Cadre de mesure de rendement.....	55
Tableau 7: Structure des activités	56
Tableau 8: Calendrier de réalisation prévu.....	57
Tableau 9: Budget prévisionnel du projet.....	57

ANNEXES

1.1 Présentation de la frontière bénino-nigériane

La frontière bénino-nigériane est constituée par une frontière terrestre-fluviale et une frontière maritime. Elle s'étend sur 870 km environ hormis la frontière maritime. Il s'agit d'une frontière conventionnelle.

A. La frontière terrestre



La frontière terrestre comporte quatre (04) secteurs:

Le secteur de Sèmè-Kraké-Plage

Ce secteur est compris entre la côte atlantique et la lagune de Porto-Novo ou crique de Badagry. Il s'étend sur 6,2 km environ et est matérialisé par douze bornes principales à savoir, de DN12 à DN1 et quatre bornes intermédiaires.

Le secteur d'Onigbolo

Il se situe entre la lagune de Porto-Novo et la rivière de l'Okpara. Comme le secteur précédent, il est aborné avant l'indépendance du Dahomey et du Nigéria, conformément au procès verbal de 1912. Sa longueur est de 223 km environ dont 27 km représentant la longueur du ravin de Adjara. Il est borné sur chacune des rives béninoises et nigérianes par sept (07) bornes principales. A ce niveau cent vingt sept (127) bornes principales ont été reconstruites sur un total de cent trente et un (131), quatre (04) restent litigieuses.

Le secteur de l'Okpara

Il s'agit d'une frontière naturelle constituée par la rivière Okpara sur une longueur de cent quatre vingt et cinq (185) km environ. Ce secteur est décrit dans l'accord franco-anglais de 1906.

Le secteur d'Illlo/Borgu

Ce secteur est long d'environ quatre cent cinquante et six (456) km et s'étend de la rivière Okpara jusqu'au point frontalier triple Bénin-Niger-Nigéria (point à déterminer) situé sur la ligne médiane (thalweg) du fleuve Niger. Il fut délimité au départ par l'accord du 19 octobre 1906. En 1958, la commission technique mixte a constaté qu'entre les deux colonies, bon nombre de détails servant à décrire la position des bornes frontières sur le terrain, ont disparu. Il a alors été convenu de redéfinir la ligne frontière en utilisant des détails naturels tout en restant le plus proche possible de l'accord franco-anglais de 1906. On a ainsi abouti à une nouvelle description datant du 19 février 1960.

Dans ce secteur toutes les trente cinq (35) bornes principales qui délimitent la frontière ont été reconstruites. Mais elles sont assez distantes les unes des autres et ne définissent pas de façon claire la ligne frontière. Les travaux de démarcation réalisés dans ce secteur ont révélé que : sept (07) villages se trouvant à l'ouest de la frontière de par leurs positions et autrefois administrés par le Nigéria, appartiennent au Bénin. Il s'agit de : Ogamoïn, Sinagourou, Guidan Kada, Mafouta, Naffa, Wassaré et Tounga Issa; trois villages se trouvant à l'est de la ligne frontière de par leurs positions, autrefois administrés par le Bénin, appartiennent au Nigéria. Il s'agit de : Gorogao, Sabassi et Gbessaré II. En dépit des nombreux travaux de délimitation effectués autour de la frontière bénin-Nigéria, il reste cependant des travaux de démarcation à exécuter pour achever le tracé de cette frontière, il s'agit : d'ouverture de 3 km de ravin sur la rivière d'Adjara, de la crique de Badagry, au voisinage de l'Ile de Tonguédji (Tongéji Island); la détermination et la reconstruction des bornes 75, 76, 77 et 78 dans la localité d'Igbokofi/Towé, après une campagne conjointe de sensibilisation des autorités locales et des populations de la localité frontalière; l'abornement des deux (02) berges du secteur frontalier de la rivière Okpara; la détermination des positions des bornes intermédiaires dans le secteur d'Illlo/Borgou et la construction desdites bornes pour une meilleure définition de la ligne frontière; la renumérotation en série continue des bornes frontières de la Côte Atlantique au fleuve Niger; l'élaboration et l'édition d'une carte de la bande frontalière et d'un procès verbal conjoint de description de l'ensemble de la frontière; la détermination de la position du point triple Bénin-Niger-Nigéria conjointement par les trois pays.

B. La frontière maritime

Le Bénin partage avec le Nigéria une frontière maritime qui jusqu'à présent n'est que partiellement délimitée. En effet la délimitation de la frontière maritime entre les deux pays n'a pas été réalisée par les puissances coloniales que sont la France et le Royaume Uni. C'est bien après les indépendances que les deux pays se sont penchés sur la question et ce à la faveur de la découverte d'un gisement de pétrole au large des côtes que ceux-ci partagent. Après plusieurs réunions et d'intenses travaux d'interprétation et d'analyse de textes, les deux pays ont trouvé un consensus ayant débouché sur un premier tracé théorique de la frontière maritime en 1982. Mais ledit tracé n'a finalement pas été adopté par le Nigéria. Au terme des travaux repris en 2000, le comité technique conjoint a fini par adopté un tracé de frontière maritime à l'issue de la réunion tenue à Abuja du 16 au 18 février 2005.

C. Cadre juridique de la délimitation de la frontière bénino-nigériane

A l'instar de toutes les frontières d'Afrique occidentale, la délimitation de celle bénino-nigériane est issue des recommandations de la conférence de Berlin sur l'Afrique occidentale du 15 Novembre 1884 au 26 Février 1885. Ainsi le tracé de la frontière bénino-nigériane s'est fondé sur des accords dont les plus importants sont la convention franco-anglaise du 14 juin 1898 et le mémorandum du 19 octobre 1906 entre les gouvernements français et anglais.

Bien que la convention franco-anglaise du 14 juin 1898 demeure le titre-source de la frontière bénino-nigériane, son application effective n'a été possible que par la prise d'autres accords. C'est ainsi que le mémorandum du 19 octobre 1906 a permis le tracé de la frontière allant du Golfe de Guinée au fleuve Niger dont le procès verbal des opérations d'abornement a été signé à Lagos le 20 juillet 1912. De même le procès verbal de la rencontre franco-anglaise de Samia (Nigéria) les 10 et 11 février 1927 et celui de la rencontre nigériano-dahoméenne tenue au siège du Federal Survey Department à Lagos les 17, 18 et 19 février 1960, ont précisé à des degrés divers le tracé de la partie de la frontière allant du fleuve Okpara jusqu'au fleuve Niger. Il importe de noter que le dernier procès-verbal de Lagos de février 1960 a été élaboré par les techniciens des deux pays et n'a pas été signé officiellement.

Concernant la frontière maritime, il convient de signaler que jusqu'à l'accession à l'indépendance des deux pays, les puissances coloniales n'avaient signé aucun accord portant délimitation de cette frontière. Ainsi c'est à partir de 1967 que les deux pays se sont penchés sur la question de la frontière maritime suite à la découverte d'un gisement de pétrole au large des côtes que partagent le Bénin et le Nigéria. En l'absence donc de traité, les instruments juridiques qui ont servi de référence pour la délimitation de la frontière maritime bénino-nigériane sont : la convention de Genève de 1958 sur le plateau continental ; la convention de Montego Bay sur le droit de la mer de 1982 ; le procès-verbal d'abornement du 20 juillet 1912 (c'est le texte juridique ayant servi à construire la dernière borne de la frontière terrestre située sur la côte atlantique et qui a été pris comme point de départ de la frontière maritime).

D. Caractéristiques physiques de la frontière bénino-nigériane

Selon le professeur Kolawolé Sikirou Adam¹⁹, la frontière bénino-nigériane est caractérisée par un tracé fantaisiste tiré au crayon correspondant à une série de lignes, droites jointives, ou suivant une limite prétendument naturelle (cours d'eau, ligne de crête) qui coupent en deux les groupes socioculturels (Gun, Yoruba, Baatonu de Busa).

La frontière bénino-nigériane se décompose en une succession de sections terrestres et fluviales conformément aux quatre grandes unités géographiques: la plaine côtière ; les plateaux sédimentaires côtiers ; la péninsule cristalline et les plateaux sédimentaires du Niger.

La section côtière

La ligne de démarcation de la section côtière est une ligne longue de 6,02 km environ qui coupe du nord au sud le complexe côtier qui est une plaine basse (altitude < 10m) faite de cordons littoraux séparés par les bas-fonds marécageux.

Cette ligne part d'un point frontière initiale borne 0 situé au milieu de l'embouchure de la rivière Adjara (Bénin) sur la lagune (large de 100 m). De ce point cette section côtière court en ligne droite vers le sud, matérialisée par 12 repères; il s'agit de bornes quadrangulaires en ciment, à sommet pyramidal; une des faces du sommet porte, gravé dans le ciment, le numéro de la borne.

La borne 1, située à 1714 m au sud de la borne 0 suivant un azimut de 180° sert de référence aux suivantes qui se suivent à intervalles réguliers (1200 à 1300 m) jusqu'au rivage où est située la borne

La section des plateaux sédimentaires côtiers

Cette section s'étend sur 165 km partant du sud, correspondant au rebord du plateau de terre de barre surplombant la plaine côtière jusqu'au contact du socle précambrien. Elle se répartit en une portion terrestre de 120 km limitée aux deux extrémités par deux sections fluviales.

La portion fluviale qui part du point frontière initial (borne 0) rencontre le thalweg de la rivière d'Adjara vers le nord sur près de 24 km jusqu'à l'embouchure du ravin Itou dont elle remonte le thalweg sur 3 km environ pour le quitter à la borne 13. La vallée de la rivière Adjara, encaissée d'une trentaine de mètres dans un matériau meuble du plateau de même nom, est métrique et à un fond, marécageux et à versants convexes en pente douce. C'est sur cette plaine alluviale large de 1 à 2 km que serpente, dans un lit sinueux d'une vingtaine de mètres de large, ce cours d'eau pérenne.

La portion septentrionale des plateaux sédimentaires côtiers

Celle-ci est marquée par le thalweg de la rivière Yewa qui suit un lit sinueux dans une vallée symétrique en V d'orientation WNW-ESE et N-S. Contrairement au thalweg de la rivière d'Adjara, la ligne de

¹⁹ Professeur de géographie-cartographie à l'Université d'Abomey-Calavi, Responsable du Centre pour l'Environnement et le Développement de l'Afrique (CEDA)

démarcation qui suit le thalweg de Yewa est matérialisée par une série de bornes doubles à chaque point de passage d'un chemin dans le ruisseau.

Cette portion qui s'arrête à la borne 118 aux environs d'Adékambi et d'Iwoyé (Bénin/Nigéria) à la borne 120, annonce la fin de la couverture sédimentaire et l'apparition de la pénéplaine.

La section de la pénéplaine

Longue de près de 550 km, c'est la section la plus longue et dont le tracé est moins précis en raison de la distance qui sépare deux bornes (5 à 30 km pour les portions terrestres dans le département du Borgou). Les difficultés d'abornement résident également dans les conditions physiques de l'environnement (savane arborée, parfois buissonnante, le réseau hydrographique dendritique et le modelé polyconvexe du socle granitique) et la faible densité de la population. Les opérations de démarcation longues et très coûteuses restent à faire surtout au nord de la longue portion fluviale de l'Okpara (180 km). La portion terrestre au sud de la rivière Okpara est abornée à la suite de la section du plateau sédimentaire côtier sur 42 km de la borne 119 à la borne 142 au (bord de l'Okpara).

La section du plateau sédimentaire du Niger

Connue sous l'appellation du plateau de Kandi au Bénin, le dernier secteur que traverse la frontière bénino-nigériane est constitué de grès et argiles du crétacé que recouvrent à proximité du fleuve Niger les grès argileux et ferrugineux du Continent Terminal (grès de Gaya).

Ce plateau soumis à une forte érosion depuis fin-Tertiaire laisse persister quelques buttes témoins (affleurements rocheux) qui constituent les seuls accidents de cette unité géomorphologique. C'est une ligne formée par les sommets de ces affleurements rocheux qui matérialise la première portion de cette section de la frontière; cette ligne prend la direction NNE avant de se jeter dans sa dernière portion fluviale par les thalwegs de Wara, puis de Wan jusqu'au village Sein où se situe la borne 31 à 500 m à l'ouest dudit village. Du village Sein au fleuve Niger, nous avons affaire à une portion terrestre qui se dirige d'abord au NNW jusqu'à Gogué-Kpara puis au NNE pour rejoindre le fleuve Niger. Cette section, comme la précédente est caractérisée par un nombre restreint de bornes (12 sur 120 km, soit en moyenne une borne tous les 12 km).

E. La gestion administrative de l'espace frontalier bénino-nigérian

L'espace frontalier bénino-nigérian est présenté comme étant la portion terrestre entre la côte de l'Atlantique et le Sud de la crique de Badagry (Nigéria) et du fleuve Ouémé (Bénin). La gestion de l'espace frontalier bénino-nigérian, relève de la souveraineté de chaque État suivant le respect du principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation. Ainsi chaque pays exerce sa juridiction et applique ses normes administratives au sein de l'espace situé à l'intérieur de son territoire et limité par la ligne frontière. L'administration qui régit l'espace frontalier au sein de chaque pays n'est pas différente de celle qui régit les populations de l'intérieur.

Bien que relevant de l'autorité de chaque pays, la gestion de l'espace frontalier bénino-nigérian implique la coopération entre les deux États, laquelle coopération est basée sur la volonté des deux

gouvernements de résoudre les problèmes de frontière dans un esprit de fraternité et de compréhension en références aux divers accords de bon voisinage et des recommandations issues des consultations périodiques entre les autorités frontalières béninoises et nigérianes dans le cadre d'une amélioration de leurs relations. Dans cette logique, plusieurs instruments participent de cette gestion pacifique de l'espace frontalier : la création par le Bénin et le Nigéria d'une commission mixte paritaire bénino-nigériane de délimitation de la frontière; l'Accord d'Assistance Administrative Mutuelle en matière de Douane, de commerce et d'Immigration du 10 décembre 1984; la tenue d'un séminaire atelier sur la coopération transfrontalière bénino-nigériane à Badagry, au Nigéria du 9 au 13 mai 1988; le traité de coopération transfrontalière entre le gouvernement de la République du Bénin et le gouvernement de la République Fédérale du Nigéria en attente de signature par les deux ministres en charge des affaires étrangères.

Toutefois il est à noter que la gestion administrative de l'espace frontalier, rencontre quelques difficultés dont, entre autres, la disparition de certaines bornes fixant les limites entre les deux pays, l'inexistence d'une politique des frontières clairement définie, la méconnaissance par les populations et les autorités frontalières des limites des frontières, l'encombrement de la ligne frontière, les administrations béninoises et nigérianes mal positionnées (dans les villages litigieux); l'ignorance de l'organisation administrative de part et d'autre de la frontière.

F. Les ressources naturelles à la frontière bénino-nigériane

Il existe diverses ressources naturelles à la frontière bénino-nigériane, réparties en ressources pédologiques, les plans d'eau (fleuves, lagunes) et les zones dépressionnaires. D'après Léon Bani Bio Bigou²⁰, c'est autour de ces éléments et de leur exploitation que, s'articule la vie des relations transfrontalières et, partant, la vie des deux nations.

Sur le plan pédologique, la frontière bénino-nigériane présente deux grands types de sols: les sols ferrallitiques et les sols ferrugineux. A ceux-ci s'ajoutent des argiles noires. Du côté hydrographique on note l'existence des cours d'eau dont les plus importants sont du sud au nord: la rivière Adjara ; la rivière Yewa; la rivière Oyan; la rivière Okpara et ses affluents frontaliers que sont: Oye, Kobo et Wunu; le fleuve Niger et son affluent frontalier Waraqui. A ces cours d'eau, s'ajoute la lagune de Porto-Novo-Badagry d'une superficie d'environ 30 km². Enfin, les zones de dépression constituent aussi un enjeu au plan des ressources naturelles.

S'agissant des ressources du sous-sol découvertes dans la zone frontalière, on retiendra le champ de calcaire d'Onigbolo (Bénin) qui se prolonge jusqu'au Nigéria. Cette ressource fait l'objet d'une exploitation industrielle commune par le biais de la cimenterie d'Onigbolo (Bénin).

²⁰ Etat et Exploitation des Ressources Naturelles à la Frontière Bénino-Nigériane in La coopération Transfrontalière Bénin-Nigéria, A. I. Asiwaju et O. J. Igué, Badagry, University of Lagos Press, 1988, 321p.

G. Les litiges autour de la frontière bénino-nigériane

D'importants travaux ont été effectués autour de la délimitation de la frontière commune du Bénin et du Nigéria. Ces travaux ont permis la délimitation d'une grande partie de la frontière entre les deux pays, toutefois quelques problèmes persistent toujours et sont relatifs à des villages qui font objet de litige entre les deux pays.

En effet les travaux de la Commission Mixte Paritaire Bénino-Nigériane de Délimitation des Frontières ont abouti à l'identification de villages qui appartiennent à un pays mais administrés par l'autre et vice-versa. Ainsi dans le secteur d'Illou/Borgou (Bénin) de la frontière Bénin-Nigéria, les travaux conjoints de démarcation et de reconnaissance effectués en janvier et en décembre 1999 ont révélé que :

Sept (07) villages se trouvant à l'Ouest de la frontière de par leurs positions et autrefois administrés par le Nigéria appartiennent au Bénin. Il s'agit de Ogamoin, Sinagourou, Guidan Kada, Mafouta, Naffa, Wassaré et Tounga Issa.

Trois villages (03) villages se trouvant à l'Est de la frontière de par leurs positions et autrefois administrés par le Bénin appartiennent au Nigéria. Il s'agit de : Gorogao, Sabassi et Gbessaréll.

Par ailleurs le 10 Juin 2005, il s'est tenu à Abuja (Nigéria) une réunion ministérielle sur la délimitation des frontières entre la République du Bénin et la République Fédérale du Nigéria, et à l'issue de cette réunion, le communiqué conjoint stipule que les sept (07) villages sus-cités reviennent au Bénin et que les trois autres villages sus-cités reviennent au Nigéria. Mais en dépit de cette conclusion, le Nigéria continue d'occuper les Sept (07) villages d'appartenance béninoise. Le cas le plus emblématique est celui du village Ogamoin, reconnu comme appartenant au Bénin et situé à 15 km environ de la ligne frontière. Mais la partie nigériane continue d'y maintenir sa souveraineté par la présence de son drapeau et le renforcement des équipements en infrastructures sociocommunitaires.

En dehors des villages litigieux sus-cités, il est à noter qu'il existe aussi un litige autour du village de Tounga-koundji dont le statut définitif sera précisé après la détermination du point triple Bénin-Niger-Nigéria sur le fleuve Niger. A ces situations litigieuses entre les deux pays il faut ajouter le litige relatif à la frontière maritime et concernant l'extension du plateau continental du Bénin au delà des 200 Miles marins. Bien qu'ils soient parvenus à un accord matérialisé par le traité portant délimitation de la frontière maritime entre le Bénin et le Nigéria, il existe toujours des situations d'insatisfaction des deux côtés. En effet au cours de la rencontre ministérielle du 10 juin 2005 sur la délimitation de la frontière entre la République du Bénin et la République Fédérale du Nigéria, les deux pays ont paraphé le traité portant délimitation de la frontière maritime entre les deux pays. Ce traité a été signé le vendredi 04 août 2006 à Abuja (Nigéria) par les deux chefs d'Etat, cependant la ratification de ce traité n'est pas intervenue jusqu'à ce jour ni par le Nigéria, ni par le Bénin. Ce dernier a remarqué plus tard que tous ses intérêts n'ont pas été pris en compte. Dès lors la délimitation de la frontière maritime, telle que définie dans le traité signé est toujours partielle comme le stipule le traité lui-même. Les pourparlers seront de nouveau engagés en temps opportun.

H. État des lieux de la coopération transfrontalière Bénin-Nigéria

La coopération transfrontalière entre le Bénin et le Nigéria date depuis les indépendances, et se trouve plus avancée que celle du Bénin avec ses autres pays limitrophes. D'ailleurs c'est avec le Nigéria que le Bénin partage la plus longue frontière internationale, et de part et d'autre de celle-ci se trouvent les mêmes groupes ethniques et socioculturels; ce qui justifie et renforce les liens d'amitié et de cohabitation pacifique que les deux pays ont su tisser depuis leur accession à l'indépendance. Il s'agit pour nous de faire un bref aperçu des actions déjà entreprises par les deux pays en matière de coopération transfrontalière au niveau central c'est à dire entre les gouvernements de la République du Bénin et celui de la République Fédérale du Nigéria.

a. Cadre juridique et institutionnelle

1. Le cadre juridique

La coopération transfrontalière bénino-nigériane s'inscrit dans un cadre plus général de coopération bilatérale entre les deux pays; C'est donc dans ce cadre de référence qu'il faut situer la coopération transfrontalière. Dès lors, avant toute chose, rappelons les bases juridiques de cette coopération bilatérale entre le Bénin et le Nigéria.

1.1. Les bases juridiques de la relation bilatérale entre le Bénin et le Nigéria

Plusieurs accords sous-tendent les relations bénino-nigériane à savoir:

- Le Traité d'Amitié, de Coopération et d'Assistance Mutuelle signé le 19 Août 1970 entre les deux pays ;
- L'accord commercial du 20 décembre 1971 ;
- L'accord sur l'établissement d'une Commission Mixte de Coopération signé le 1er février 1979 ;
- L'accord sur la coopération en matière de Culture et d'Éducation signé le 1er février 1979 ;
- L'accord de Coopération Économique, Scientifique et Technique signé le 19 février 1979 ;
- L'accord sur le programme de Coopération Culturelle, Éducationnelle et Échanges signé le 27 juillet 1983 ;
- La signature d'un Accord de Transport Aériens le 24 août 1979 ;
- L'accord sur le Circuit Fixe Aéronautique Cotonou-Lagos le 23 novembre 1987.

Outre ces accords, il existe d'autres accords quadripartites signés le 10 décembre 1984 par la République du Bénin, la République Fédérale du Nigéria, la République du Ghana et la République du Togo et qui portent sur : l'Assistance Administrative Mutuelle en Matière de Douanes, de Commerce et d'Immigration ; la Coopération en matière de Police Criminelle et le Traité d'extradition.

1.2. Les bases juridiques de la coopération transfrontalière entre le Bénin et le Nigéria

Rappelons que par coopération transfrontalière, nous entendons : « toute concertation visant à renforcer et développer les rapports de bon voisinage entre collectivités ou autorités territoriales frontalières, relevant de deux ou plusieurs États membres, ainsi que la conclusion des accords et arrangements nécessaires à cette fin ». De leurs côtés, le Bénin et le Nigéria définissent la coopération transfrontalière comme toutes les mesures administratives, techniques, économiques, sociales et culturelles qui sont prises en vue de consolider et de développer les relations de voisinage dans les zones situées de part et d'autre de la frontière commune.

Ainsi, conscients des avantages de la coopération transfrontalière tels que convenus dans le rapport ayant sanctionné les travaux du Séminaire Atelier sur la coopération bénino-nigériane de frontière tenu à Badagry au Nigéria, du 9 au 13 mai 1988; les deux pays se sont convenus d'un traité de coopération transfrontalière entre le gouvernement de la République du Bénin et le gouvernement de la République Fédérale du Nigéria. Le traité a été paraphé par les représentants des deux pays en août 2005. Mais jusqu'à l'heure actuelle il n'a pas été signé par les Ministres des affaires étrangères des deux pays pour permettre son entrée en vigueur.

Dans la même logique de coopération transfrontalière, il a été élaboré et signé, le 04 août 2004 à Abuja (Nigéria), par les ministres des deux pays, le traité portant création de la commission mixte paritaire bénino-nigériane de délimitation des frontières.

2. Le cadre institutionnel

Au niveau institutionnel il faut signaler que la coopération transfrontalière s'inscrit dans la grande commission mixte de coopération bénino-nigériane. Ainsi, mis à part cette grande commission, les autres institutions qui sont impliquées dans la coopération transfrontalière sont entre autres : la commission mixte paritaire de délimitation des frontières, la Commission Nationale des Frontières (CNF du côté du Bénin) et la National Border Commission (NBC du côté du Nigéria). Ce sont ces institutions qui servent de cadre de références et au sein duquel évoluent les relations de coopération entre le Bénin et le Nigéria.

En outre, il est prévu un mécanisme de la coopération transfrontalière, dont les organes de mise en œuvre sont : un conseil conjoint, des comités frontaliers conjoints locaux et deux secrétariats permanents. Bien que le traité ne soit pas signé par les deux pays, ces derniers disposent tous deux déjà d'un secrétariat permanent.

b. Les autres aspects de la coopération transfrontalière

1. La gestion de la frontière commune

La gestion des questions relatives aux frontières se fait d'accord parties par les deux pays grâce à la commission mixte paritaire de délimitation de la frontière et les Commissions Nationales des Frontières de chaque pays. Ce sont ces structures qui se consacrent essentiellement sur la gestion de la frontière entre les deux pays. Conscients de l'importance de la bonne gestion des frontières, les deux pays ont renouvelé l'engagement, au cours de la IV^{ème} session de la Grande Commission Mixte de Coopération bénino-nigériane tenue à Abuja (Nigéria) du 16 au 17 juin 2009, de faire une mise à jour du traité de coopération transfrontalière afin de procéder à sa signature, à l'occasion de cette IV^{ème} Session.

2. La sécurité frontalière

La frontière bénino-nigériane est caractérisée par son extrême perméabilité, sa mobilité permanente et sa vulnérabilité grandissante. Ainsi, conscients de cet état de choses, les deux pays ont créé depuis 2001, des patrouilles conjointes de sécurité qui ont conduit:

A la réduction de la criminalité le long de la frontière terrestre;

Au contrôle de la circulation des armes légères et de petits calibres;

A faire baisser la menace que constitue la traite des personnes et la criminalité transfrontalière organisée.

De même dans le but de renforcer cette coopération sécuritaire il a été convenu au cours de la IV^{ème} session de la Grande Commission Mixte de Coopération bénino-nigériane, de régler les problèmes liés au transfert des marchandises et d'élaborer un mémorandum d'entente pour créer le cadre juridique devant régir les patrouilles mixtes et définir les modalités d'échange d'information entre les structures compétentes des deux pays et de modifier les mouvements des patrouilles conjointes sur le territoire de chacun des pays. Dans cette logique, les deux parties se sont engagées à reprendre en urgence les rencontres régulières entre les structures de sécurité des deux pays et ont recommandé une coordination et une collaboration plus accrues entre leurs équipes de patrouilles.

3. Les échanges transfrontaliers

D'importants volumes de marchandises circulent entre le Bénin et le Nigéria, et s'il y a une partie de ces échanges qui s'effectue légalement, il y a une grande partie qui passe par le secteur informel. Ce secteur constitue un véritable problème au niveau des échanges transfrontaliers et cause des préjudices pour l'économie des deux pays.

En dépit des multiples accords généraux de coopération signés depuis bien des années entre le Bénin et le Nigéria, et en dépit de la proclamation de la libre circulation des biens et des personnes par la CEDEAO, il n'existe pas encore un cadre commercial adéquat entre les deux pays. Et ce n'est qu'en Avril 2005 que les Présidents des deux pays ont autorisé la mise en œuvre des accords commerciaux

dans leur entièreté. Toutefois le Bénin n'a pas encore obtenu satisfaction par rapport à certaines préoccupations relatives à la non application des questions commerciales suivantes: le fonctionnement du comité conjoint sur le commerce; la remise en cause de certains produits prohibés; et l'importation de produits fabriqués au Bénin sur le marché nigérian.

De son côté le Nigéria soutient l'idée d'un régime d'inspection intégrée conformément au schéma de libéralisation commerciale de la CEDEAO, il propose en outre l'examen d'un traité sur un partenariat intégré afin de réguler les activités dans le secteur informel le long des frontières des deux pays, dont les instruments seraient échangés par voie diplomatique. Dans le même ordre d'idées, le Bénin souhaite une coopération mutuelle en matière de définition des normes de qualité entre les agences des deux pays, une libéralisation des échanges et une simplification des opérations bancaires.

1.2 Guide d'entretien

Thème 1: coopération transfrontalière

Niveau socioculturel

- Existence d'une famille de part et d'autre de la frontière ayant une même origine
- Partage d'une même confession religieuse
- Cohabitation de différentes tribus, clans, collectivités au sein d'un même espace

Niveau institutionnel

- Existence d'un cadre de concertation / coopération entre élus locaux des deux pays
- Fréquence de rencontre entre les élus locaux des deux pays
- Existence d'initiatives conjointes
- Partage d'un même service situé sur l'un ou l'autre territoire
- Existence de projets communs fruit d'initiatives des élus locaux des deux pays

Niveau organisationnel

- La fluidité des échanges au niveau de la frontière
- Le partage de marché commun
- La facilité de circulation des personnes et des biens
- Gestion concertée des ressources (parc, forêt, fleuve, etc.)
- Partage d'infrastructures routières
- Existence de coopérative/Association agropastorale commune
- Existence d'initiatives conjointes ou coopération entre différentes ONG/Association des deux côtés de la frontière
- Intervention ou partage d'une même ONG/Association dans les deux zones frontalières

Thème 2: Vision et perception des acteurs

- Perception des acteurs du concept de frontière
- Opinion des acteurs sur les questions frontalières
- Les discours véhiculés au sein des populations sur les questions d'intégration
- Les attitudes (tolérance, acceptabilité etc.) des acteurs envers la cohabitation, la mobilité le partage d'une infrastructure d'un pays par les ressortissants de l'autre

Thème 3: Initiative locale

Niveau socioculturel

- Existence de réalisation ou d'activités qui sont le fruit des initiatives privées ou des citoyens
- Existence d'initiatives religieuse ou culturelle qui, sont le fruit des dignitaires religieux ou autorités et chefs traditionnels
- Les secteurs d'activités les plus observés de part et d'autre (éducation, AGR, Santé, environnement etc.)

Niveau institutionnel

Plan de développement communal

- Nombre d'initiatives communes existantes (privée ou émanant des autorités locales)
- Service offert aux deux populations par une structure relevant de l'un quelconque des deux États
- Capacité des élus locaux à répondre aux besoins des populations
- existence de projets de développement initiés par les élus locaux, fruit de la coopération

Niveau organisationnel

- Nombre d'association ou ONG qui interviennent dans les deux zones frontalières
- Existence des activités économiques initiées par les élus locaux ou les ONG
- Existence d'association ou de groupement féminin autour des AGR
- Existence de marchés saisonniers partagés par les deux localités
- Existence de gestion commune et d'entretien des infrastructures routières
- Existence de structure de renforcement de capacité au profit des populations des deux localités

Thème 4: Intégration régionale

Niveau socioculturel

Partage des rites et cérémonies coutumières identiques ou communes

- Relation existante entre les différentes communautés religieuse
- Célébration commune de culte/récitation de prière ou initiative commune dans ce sens

Niveau institutionnel

visite de travail

- Cadre de concertation

- Accord de coopération
- Nature des relations et des liens de travail

Niveau organisationnel

Initiative conjointe des ONG/Association des deux communes

- Facilité d'écoulement des biens et des personnes de part et d'autre
- Facilité de mobilité des personnes
- coopération douanière
- gestion commune du réseau routier

1.3 Liste des autorités locales et personnes ressources rencontrées

Commune/Localités	Noms Prénoms	Fonction/Titre	Contacts
Sakété (Modogan)	ARINLOYE R. Atanda	Maire	(+229) 997 09 87 88
Kétou (Illara Iwoyé)	HOUNGBO Alphonse	Chef Service Planification Développement et Investissement (Mairie de Kétou)	(+229) 95 28 59 64 (+229) 96 54 21 66
	ELEGBEDE Mathias	Chef Service Affaires Domaniales (Mairie de Kétou)	(+229) 95 85 55 56 (+229) 97 29 16 31
	DJOSSAVI M. Damien	Archiviste (Mairie de Kétou)	(+229) 96 23 12 04
	Lieutenant MARIANO Edmond	Chef poste douane de Kétou	(+229) 97 87 76 75 (+229) 95 71 72 17
	OLOUDE Lagnidé	Chef d'Arrondissement Idigny	(+229) 95 52 49 91 (+229) 96 82 06 55
	SALIOU A. Wakil	Conseiller Village Iwoyé	(+234) 8060484531 (+229) 96 51 87 07
	DAKPE Yves	Commissaire Poste de police Illara	(+229) 97 98 24 66 (+229) 95 35 95 25
	ADEGBITE Thomas	Notable Illara-Kanga	(+229) 95 34 01 29 (+229) 96 51 03 43
	EL hadj BACHIROU Sadikou	Commerçant	(+229) 95 69 55 30
	MIKPONAÏ Laurent	Transporteur	(+229) 97 07 40 83
	ABIALA Benoît	Chef village Illara	(+229) 95 49 62 45
	SAHGUI T. Jérôme	CB/ gendarmerie kétou	(+229) 97 32 85 01
	ADEKAMBI Adélani Sabin	Chef Village Iwoyé	(+234) 7068545944
YOUSSOUFOU Omonyayi	Notable (Chef Village)	-	